

# Profession EDUCATION

## L'ÉDUCATION DOIT RESTER UNE PRIORITÉ NATIONALE !



Au moment où l'on s'interroge sur la façon dont le gouvernement actuel traite les jeunes et l'École, le syndicalisme doit plus que jamais exercer son rôle de contre-pouvoir.

Édito p. 3  
Articles p. 4 et 5

**JEAN-FRANÇOIS TROGRIC**

Le développement durable  
est aussi un enjeu syndical

L'invité p. 10



**SGEN CFDT**  
[www.sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)

Août-septembre 2002 ■ Mensuel ■ 2,50 € ■ Numéro **119**

où que vous soyez,

vous

nous aurez

TOUJOURS  
SUR LE



Votre foyer ne s'arrête pas au toit de votre maison.

C'est le postulat du contrat Raqvam, assurance des risques de l'habitation et de la vie quotidienne. Que vous séjourniez chez une vieille tante de province, soyez en camping ou visitiez des amis à Barcelone, peu importe : votre couverture est la même que si vous étiez à la maison\*.

Nous veillons sur vous partout; vous êtes donc partout chez vous...

Rejoignez-nous : ☎ N°Azur 0 810 500 810 ou [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

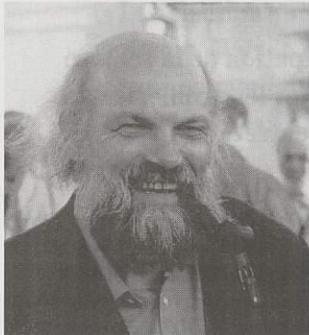
PRIX APPEL LOCAL

\* A l'étranger, pour des voyages ou séjours n'excédant pas 3 mois.



ASSUREUR MILITANT.

## L'ÉDUCATION NATIONALE N'EST PLUS UNE PRIORITÉ



**D**ès la nomination du tandem Ferry-Darcos, nous avions déclaré qu'au-delà d'une inquiétude, justifiée compte tenu de certains propos tenus par le ministre délégué, nous jugerions, comme nous l'avons toujours fait, sur des mesures et non pas sur un *a priori* partisan. Malheureusement notre inquiétude est devenue réalité et ce n'est pas peu dire.

Le gouvernement ne peut à la fois baisser les impôts directs, mesure démagogique et dont 50% de la population n'a cure, avoir l'obsession du tout sécuritaire et en même temps maintenir la qualité des services publics. Il faut bien prendre l'argent quelque part. Le budget 2003 n'est pas encore arrêté mais on peut d'ores et déjà affirmer que le service public d'Éducation n'est plus une priorité. Nous y reviendrons.

Rappelons tout d'abord un certain nombre de mesures estivales qui, en particulier dans le cadre de la réforme de la Justice, nous concernent directement. La « politique du bâton » menée par le nouveau gouvernement vis-à-vis des jeunes et de leurs familles n'est pas tolérable. Le Sgen-CFDT n'a jamais nié les problèmes d'incivilités voire de violence, et l'École ne peut être un lieu de non-droit ; pour autant, des décisions uniquement répressives n'amélioreront en rien la situation des jeunes en difficulté ou en dérive.

Nous réaffirmons notre opposition aux centres fermés pour mineurs qui stigmatisent ces jeunes, les « coupent de la vie » et n'ont jamais contribué à les remettre sur les rails, bien au contraire. Tout aussi scandaleuse est la suppression des allocations familiales pour les familles dont l'enfant est dans un centre éducatif fermé ou fait preuve d'absentéisme. Rien de tel dans la quasi totalité des cas pour « enfouir » un peu plus des familles totalement démunies et souvent en complet désarroi.

Enfin, nous avons dénoncé les sanctions allant jusqu'à six mois de prison pour « *outrages aux personnels* ». Il est manifestement plus facile de réprimer que de dialoguer, que de se poser des questions sur le pourquoi et le comment.

Bien entendu, toutes ces décisions ont été prises sans la moindre concertation. Vous avez dit dialogue social ?

Par ailleurs, lors de notre conférence de presse du 28 août, nous nous demandions quelle ligne politique éducative était mise en place et nous nous inquiétions du budget 2003.

Après les déclarations intempestives de Xavier Darcos, les explications nébuleuses de Luc Ferry dans les médias et la conférence de presse de ce dernier, nous en savons plus. Il n'y a là encore plus de doute à avoir : les orientations affichées tournent le dos au besoin de transformation de l'École.

C'est toute une conception conservatrice qui est énoncée. Par exemple, Luc Ferry n'affirme-t-il pas, sans rire, qu' « *en ce qui concerne la maîtrise des fondamentaux à l'école primaire on a assisté dans certains domaines à un déclin depuis les années 1920* » ! Rien que ça !

La loi d'orientation de 1989 est remise en cause par la caricature même qui en est faite et le retour en force de la notion d'instruction au détriment de celle d'éducation. Les programmes remplacent l'élève au centre du système éducatif. Quelle régression ! Que d'illusions sur une pseudo École mythique, celle d'autrefois, qui n'a jamais existé sinon dans l'imagination de certains.

L'indécision budgétaire va perdurer jusqu'à la fin du mois, mais, manifestement, le plan pluriannuel de recrutement de Lionel Jospin est menacé et le protocole Sapin de déprécarisation l'est tout autant. Le dispositif des emplois jeunes risque de ne pas être reconduit après juin 2003, le devenir

des MI-SE est incertain, etc. Que devient la continuité d'un engagement gouvernemental ?

Les principales organisations syndicales doivent se rencontrer dans les prochains jours pour analyser une situation qui est déplorable pour l'avenir des jeunes et des personnels.

Le Sgen-CFDT n'a de cesse de le dire : l'École a besoin d'une politique ambitieuse de transformation et de moyens d'accompagnement de cette politique.

Plus que jamais, pour essayer d'être entendus, nous avons besoin de vous toutes et vous tous.

Bonne rentrée tout de même.

**Jean-Luc Villeneuve**  
Le 4 septembre 2002

## Profession EDUCATION 119 août-sept. 2002

*actualités*  
Éditorial, page 3

Rentrée scolaire, page 4

Syndicalisation, page 5

Pédagogie, page 6

*international*  
Enseignement supérieur et globalisation, page 7

*initiations*  
Classe « petite enfance », page 8

*infos*  
Notes de lecture, petites annonces, page 9

*l'info*  
Jean-François Trogrlic, page 10

*métiers*  
Cahiers

École, folioté de I à IV

Collège, lycée, CIO, folioté de I à VIII

Emplois jeunes, folioté de I à IV

## EN BREF

## RENTRÉE SCOLAIRE

## LA JEUNESSE À L'ÉDUCATION

Luc Ferry s'est vu attribuer la Jeunesse avec l'Éducation et la Recherche et Jean-François Lamour le Sport. Ce nouveau découpage ministériel a suscité de légitimes interrogations.

Reçu par les deux ministres, le Sgen-CFDT leur a rappelé sa conception d'une prise en charge éducative du jeune dans sa globalité, dans le temps scolaire et hors temps scolaire. Cette nouvelle donne rend possible une véritable action éducative en faveur des jeunes, une plus grande synergie entre différents dispositifs les concernant et une meilleure collaboration entre les services et les agents du rectorat et ceux de Jeunesse et Sports. C'est aussi l'opportunité positive de voir entrer davantage dans l'École les partenaires du milieu associatif.

Néanmoins, le Sgen-CFDT a insisté sur plusieurs nécessités :

- clarification des rapports (à tous niveaux) entre le domaine de la jeunesse et celui des sports ;
- création d'emplois pour répondre aux missions et à la réduction du temps de travail des personnels ;
- arrêt du recours aux emplois précaires qui se perpétue dans les services et les établissements.

Sur l'ensemble des points, les deux ministres se sont voulus rassurants. Concertation et collaboration sereine entre la Jeunesse et les Sports, tel a été en substance le sens de leur message. Le Sgen-CFDT sera vigilant quant à l'application effective dans les services, au plus près des personnels.

## 20 000 À BERCY

La CFDT organise un grand rassemblement au palais omnisports de Paris-Bercy le 15 octobre. 20 000 adhérents et militants sont attendus. Ce rassemblement vise à mobiliser toute la CFDT pour gagner les élections prud'homales et le pari d'atteindre 1 200 000 adhérents dans les cinq ans.

Cette mobilisation montrera une CFDT porteuse de priorités revendicatives ambitieuses sur l'emploi, le temps de travail, les salaires et soucieuse d'une plus grande proximité avec les salariés.

Tous les acteurs de la CFDT doivent se mobiliser. Le Sgen-CFDT a lancé un appel particulier aux élus en commissions paritaires et aux mandatés. Pour y participer : contacter votre syndicat ou votre Union Régionale.

## « GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR »

La rentrée 2002 a, avant tout, été marquée par l'anticipation de la rentrée 2003. « Gouverner, c'est prévoir », mais c'est aussi traiter les problèmes du moment et ils ne manquent pas à cette rentrée.

**Q**uid de l'extension des itinéraires de découverte en collège, de l'amélioration du nombre de documentalistes pour mieux faire vivre les travaux personnels encadrés en lycée, de l'abaissement horaire des personnels en Segpa, de la scolarisation des enfants de 2 ans, voire de 3 et 4 ans, des décharges horaires pour assurer la direction d'école... D'ores et déjà, le Sgen-CFDT, le SE et le SnulPP se rencontrent le 18 septembre au niveau départemental pour faire le point sur la question de la direction d'école. Les 3 organisations doivent également faire un bilan départemental du passage de 23 à 21 heures pour les personnels de Segpa.

## LOGIQUE COMPTABLE

Prévoir ce n'est pas seulement anticiper d'un an les besoins du système éducatif. Quand Xavier Darcos annonce « la fin du toujours plus » il se place dans une logique purement comptable. Mais le cafouillage entre ce qu'a pu annoncer le ministre délégué et ce qu'a pu dire le ministre en titre donne une image obscure de l'actuelle politique ministérielle.

La veille de la prérentrée, il est question de 2000 ou 3000 emplois en moins. Dimanche soir, le tir est rectifié, il ne s'agit pas de supprimer des postes d'enseignement, mais des postes « administratifs ». Y aurait-il trop d'Atoss ? Pourtant le ministère reconnaît, depuis des années un déficit de plusieurs dizaines de milliers d'emplois Atoss. À quel jeu jouent nos ministres ? Puis on apprend, qu'en fait, il

y aura créations de postes. Comme, dans le primaire, il y aura 41 000 élèves de plus, « au lieu des 800 nouveaux postes annoncés par Jack Lang nous en créerons 1000 », soit 200 de plus.



Vouloir agir contre l'illettrisme et sacrifier la scolarisation en maternelle est insensé.

Enfin, pour couronner le tout, il est question de mettre en « extinction progressive » les emplois d'aides-éducateurs et de supprimer plusieurs milliers de postes de surveillants ...

## QUELLES MESURES CONCRÈTES ?

Rappeler que chaque année 60 000 jeunes (10% d'une classe âgée) sortent du système éducatif sans aucun diplôme et que cinq ans après, 35 à 40% de ces jeunes sont encore au chômage n'est pas inutile. Mais de ministres, on attend des mesures concrètes pour y remédier. Et, de ce point de vue, on reste sur sa faim. Prétendre restaurer l'autorité et supprimer des postes de surveillants et d'aides-éducateurs est incohérent.

Vouloir agir contre l'illettrisme et sacrifier la scolarisation en maternelle est insensé. Réduire les recrutements au moment où il faudrait, au contraire, les anticiper en prévision des énormes départs à

la retraite et de la reprise de la natalité depuis 1998 est catastrophique. Former des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, mais aussi des personnels Atoss demande du temps. Faudra-t-il dans quelques années faire appel à des Espagnols comme dans les hôpitaux pour les infirmières ? Affirmer que « ce n'est pas parce que vous aurez 1000 personnes en moins ou en plus que cela changera » ne constitue pas une politique ! Le Sgen-CFDT n'a jamais réclamé des moyens pour des moyens, mais la nécessaire transformation du système éducatif pour qu'aucun jeune n'en sorte sans au moins une qualification de niveau IV (CAP ou BEP) a un coût et ce coût n'a pas de prix !

**Michel Debon**

## SYNDICALISATION

## EN BREF

## CRÉER UNE DYNAMIQUE

Les élections professionnelles sont un moment essentiel de la vie syndicale. Mais la légitimité d'une organisation syndicale ne réside pas uniquement dans le nombre de bulletins glissés dans les urnes.

Faire adhérer doit être l'une de nos priorités.



**A**près le choc funeste du 21 avril, le syndicalisme, tout comme le politique, doit non pas seulement s'atteler à reconstruire, mais aussi et surtout reconquérir une partie de la population qui a signifié par le vote extrême qu'elle n'espérait plus.

Il nous faut donc remonter nos manches, être actifs et revendicatifs, en cette période d'élections qui peuvent considérablement faire évoluer notre environnement syndical. Les professionnelles et les prud'hommales du mois de décembre 2002 sont un enjeu majeur de cette fin d'année. Elles doivent être l'occasion de faire savoir qui nous sommes, et de faire découvrir le Sgen-CFDT à ceux qui le méconnaissent ou ignorent son existence.

#### PARLER DE NOS VALEURS...

La rentrée et les mois qui suivent vont nous per-

mettre, à nous tous, adhérents et militants, de dire et redire ce qui fonde notre syndicalisme et en quoi il peut être une réponse collective aux attentes des jeunes et des moins jeunes. Syndicat général et confédéré, le Sgen-CFDT est porteur en son sein d'une mixité culturelle, sociale et professionnelle, riche des valeurs de tolérance, de respect de l'autre et de ses droits, de solidarité. Il porte, avec d'autres, sans dogmatisme, le débat pour la transformation de l'école, la réussite de tous et il agit pour que chacun - acteur citoyen - puisse y prendre part.

Aussi, ne soyons pas dupes : l'expression « France d'en haut - France d'en bas » ne fait que traduire de la part de son auteur une fausse humilité, et ceux qui sont « en bas » s'en aperçoivent déjà. Le Sgen-CFDT, quant à lui, poursuit sa démarche de syndicalisme de proximité, seul garant d'une totale

adéquation entre sa compréhension du système éducatif et de son milieu et ses propositions de transformation.

#### ... DE NOS PRATIQUES...

Être à l'écoute, accueillir, se faire connaître, informer... c'est ce qui fonde notre pratique et ce qui nous permet d'être perçus et reconnus comme acteurs d'un syndicalisme au plus près des préoccupations de nos collègues. Prendre en compte attentivement mais sans démagogie les attentes, les besoins, les réussites, mais aussi les difficultés des acteurs du système éducatif, c'est donner force à nos propositions et assurer un développement en nombre de nos adhérents.

#### ... ET FAIRE ADHÉRER

Car il nous faut être plus forts pour porter notre syndicalisme de proximité et atteindre l'objectif que toute la confédération s'est fixé : 1 200 000 adhérents d'ici 2007. Il nous faut aussi être plus persuasifs, invoquer - pourquoi pas ? - une sorte de devoir d'adhésion. Il ne faut pas hésiter à rappeler que ne pas rester au bord du chemin, mais l'entreprendre avec d'autres, c'est aussi se donner et donner à tous les moyens de réussir. Alors, mobilisons nous tous pour les élections professionnelles et participons au développement du Sgen-CFDT en concrétisant notre action par plus d'adhésions.

**Catherine Hirschmuller**

## RTT CPE-COP

Le feuilleton des textes réglementaires concernant l'application de la RTT pour les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'orientation psychologues s'est achevé après plusieurs mois d'incertitude. Les textes (décrets et arrêtés) ont été signés et s'accompagnent d'une circulaire qui reprend l'essentiel des points négociés avec le gouvernement précédent. Il a fallu l'intervention répétée du Sgen-CFDT pour que l'engagement ministériel, pris au mois d'avril, soit respecté. Ces textes sont applicables dès la rentrée 2002.

## SEGPA, ÉREA, UPI

21 heures... c'est, à compter de cette rentrée, le service des personnels du premier degré exerçant en Segpa, Érea ou unité pédagogique d'intégration. Cet abaissement de l'horaire de service est une première étape vers l'alignement de leur service sur celui des enseignants de collège (18 h). L'intersyndicale Sgen-CFDT, Snuipp-FSU et SE-Unsa invite les personnels concernés à se réunir, en cette période de rentrée, pour faire un bilan de la mise en œuvre de cette première étape d'abaissement de leur horaire, ainsi que sur la situation spécifique de ces sections. L'intersyndicale a adressé un courrier commun au nouveau ministre pour rappeler son exigence d'un passage rapide aux 18 h. Il est resté sans réponse à ce jour.

## DIRECTION D'ÉCOLE

Interpellé par le Sgen, le SE-Unsa et le Snuipp en juillet, le ministre s'est déclaré ouvert à une réouverture du dossier. Il se dit embarrassé par l'échec des négociations engagées par le précédent ministre. Son ministère se déclare prêt à « verser les indemnités » attendues... sous réserve que la mesure conduise à la fin du blocage administratif. Le ministre envisage de reprendre les discussions sur le statut des directeurs et plus largement de l'école en associant un partenaire « incontournable » : l'association des maires de France.

Le 18 septembre, les trois organisations syndicales appellent ensemble à des initiatives départementales afin de faire notamment le point sur le nombre de directions vacantes et à interroger les inspecteurs d'Académie sur la poursuite du plan de décharge.

## LE MOIS

## EN BREF

## ICEM

Répondant à son invitation, le Sgen-CFDT a assisté à la séance inaugurale du 46<sup>me</sup> congrès de l'ICEM-Pédagogie Freinet.

En introduction, le président de l'Icem a exprimé les fortes inquiétudes qu'inspirent les accents «ordre et sécurité» du gouvernement. Il faut dire que le contraste est saisissant entre le climat répressif qui s'instaure et l'ambiance de rencontres, d'échanges, de création qui règne dans le congrès au travers des travaux d'équipes, documents présentés, débats programmés...

Il a également évoqué le devenir du Conseil national de l'innovation et de la réussite scolaire (Cnirs) dont on annonce puis dément la fin. Au delà de la structure, c'est la question de l'encouragement à l'innovation qui est en jeu. Le précédent congrès de l'Icem, il y a deux ans à Rennes, avait porté sur ce thème et les équipes Freinet s'étaient engagées sur la perspective d'implantation d'établissements innovants dans chaque département. La déception est forte aujourd'hui même si l'Icem réaffirme sa détermination à continuer de promouvoir des pratiques coopératives émancipatrices. Un temps fort du congrès était prévu pour faire avec les équipes le bilan de cet investissement et réfléchir aux moyens de relancer une dynamique de transformation

## CRAP

Après sa rencontre d'été, le Crap - cahiers pédagogiques organise un colloque à Paris les 24 et 25 octobre 2002. Thème : Apprendre et vivre la démocratie à l'école.

L'école doit aujourd'hui articuler, pour tous les élèves, un rapport plus démocratique aux savoirs (acquisition de connaissances et préparation à la vie professionnelle) et un rapport plus coopératif à la loi.

Dans une perspective d'instruction républicaine, de socialisation et de formation du citoyen, l'objectif de ce colloque est d'identifier, d'analyser, de diffuser pour les valoriser des pratiques démocratiques scolaires.

Conférences, tables rondes et ateliers permettront de parler des démarches pédagogiques et didactiques d'apprentissage, des procédures de fonctionnement, des processus de régulation, des dispositifs et outils qui favorisent l'accès de chacun à la connaissance, à la parole et au pouvoir.

## PÉDAGOGIE

## STAGES, CONGRÈS, UNIVERSITÉS D'ÉTÉ...

«Former, c'est transformer», «Vivre, faire, construire l'École au quotidien», «La pédagogie Freinet : des pratiques éducatives pour une école populaire aujourd'hui», ... Une rencontre pédagogique c'est d'abord une possibilité de confronter différentes manières de travailler, une occasion de penser et de débattre en vue de l'action.

**C**haque année, ils sont quelques centaines de militants à organiser, bénévolement, des ateliers, des conférences, des débats, des expositions, des échanges.

L'été, ils sont quelques milliers à se réunir pour réfléchir et confronter leurs pratiques entre professionnels qui poursuivent des objectifs similaires en matière de démocratisation du système éducatif.

«Ils» ? Des enseignants de tous degrés mais aussi des conseillers d'éducation, des psychologues scolaires... et parfois même des professionnels de l'enfance et de la jeunesse extérieurs à l'école comme des travailleurs sociaux, des éducateurs...

Certains viennent parfois d'autres pays d'Europe. Des Suisses de Genève ont présenté à l'université d'été du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), la démarche de rénovation pédagogique à laquelle ils ont contribué et dont ils se demandent ce que l'institution va en faire.

## GFEN, CRAP, ICEM, ETC

Le GFEN, mouvement de recherche et de formation en éducation, a tenu son université d'été du 10 au 13 juillet. Les participants se sont interrogés sur les enjeux de la culture et du savoir, les processus et les stratégies de formation, les enjeux actuels de la formation.

L'Institut coopératif de l'école moderne (ICEM) est un mouvement pédagogique de recherche, d'innovation et de diffusion de la pédagogie

Freinet. Il a tenu son 46<sup>me</sup> congrès international du 19 au 23 août autour de trois grands thèmes : l'expression, le tâtonnement expérimental, la coopération.

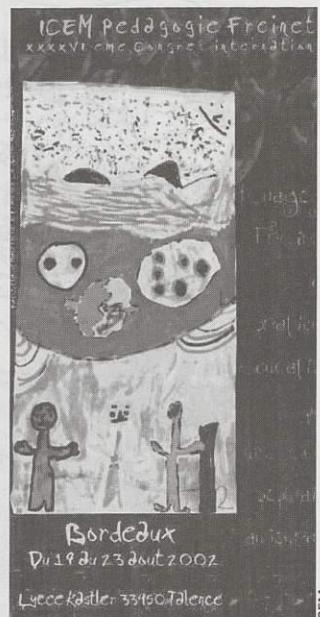
Le Cercle de recherche et d'action pédagogiques (CRAP) publie ses réflexions et instruments de travail dans les Cahiers pédagogiques, revue qui entend conjuguer théorie et pratique, sans jamais s'identifier à une doctrine particulière et exclusive. Sa rencontre annuelle s'est déclinée, du 21 au 28 août, en six ateliers qui sont autant de sujets d'interrogations : la parole de l'élève, l'oral, l'esprit critique, les réformes, l'efficacité dans la classe et l'écriture... dans les cahiers (pédagogiques).

## CONFRONTER PRATIQUES ET IDÉES

Dans tous les cas il s'agit de rencontres qui permettent aux enseignants concernés de prendre du recul par rapport à leur vécu quotidien, de «s'asseoir pour se regarder marcher».

Les démarches développées pendant ces rencontres sont exactement de celles dont ont besoin les enseignants. Pouvoir réfléchir collectivement et intégrer dans cette réflexion un certain nombre de données de la recherche pédagogique est un besoin qui n'est pas satisfait par la formation des personnels de l'Éducation nationale actuellement, qu'elle soit initiale ou continue.

Le ministère, les structures de l'Éducation nationale en général, seraient donc bien inspirées de faire à ces mou-



vements la place qui leur est souvent refusée aujourd'hui. Il y a, dans ces mouvements pédagogiques, une expérience que l'on a tort de négliger. Encourager les animations, tant en termes de stages et d'Universités d'été qu'en termes d'interventions dans les IUFM, serait un investissement particulièrement judicieux.

Le Sgen-CFDT qui partage avec ces mouvements nombre de valeurs, continuera à réclamer qu'ils soient mieux «reconnus».

**Raymonde PIEUCH**

<http://www.gfen.asso.fr/>  
<http://www.freinet.org>  
<http://www.cahiers-pedagogiques.com>

## GLOBALISATION

## EN BREF

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET WORLD CIE

**L'accord général sur le commerce des services (AGCS) risque d'étendre la loi du marché au domaine de l'éducation.**

**L'enseignement supérieur est le premier visé.**

**Les universitaires et les syndicats, dont le Sgen-CFDT, réagissent.**

**I**l n'est pas encore question d'appeler au démontage d'établissements d'enseignement supérieur sponsorisés par une société chère à José Bové. Lors de sa réunion des 10 et 11 juin derniers, le comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche de l'Internationale de l'Éducation Europe a cependant examiné avec une grande attention les questions posées par l'accord général sur le commerce des services (AGCS), alias « Gats ».

#### CONTRE L'APPLICATION DU GATS

Cet accord risque de déstabiliser l'enseignement supérieur européen par les conséquences que pourraient avoir la réduction des « barrières au commerce » des services d'éducation. En effet, la distinction entre établissements publics et privés d'enseignement supérieur est parfois, contrairement à ce qui existe en France, inexistante dans certains pays de l'Union euro-

péenne. Ainsi, deux piliers des politiques publiques d'enseignement supérieur - financements publics et habilitations ou accréditations nationales - pourraient être remis en cause par des recours d'organismes de formation à but lucratif qui s'estimerait moins bien traités que les universités. De tels recours sont loin d'être une vue de l'esprit si les négociations en cours font entrer l'enseignement supérieur dans le cadre de l'AGCS. D'ici à mars 2003, les pays participant à ce processus doivent faire connaître, dans les différents secteurs concernés, leurs propositions de réponses aux demandes d'ouverture des marchés au commerce des services. C'est la commission européenne qui fait entendre la voix des États membres de l'Union. Elle n'a pas fait, jusqu'à présent, montre de la plus grande transparence dans sa conduite des négociations. Elle devrait pourtant peser pour l'exclusion de la totalité des activités d'éducation du

champ d'intervention de l'organisation mondiale du commerce, qui reste la meilleure garantie offerte au maintien du service public d'enseignement supérieur.

#### UNE MOBILISATION INTERNATIONALE

Cette position n'est pas propre aux seuls universitaires européens, puisqu'une déclaration commune de l'association des universités et collèges du Canada, de l'american council on Education ainsi que du council for higher education accreditation et de l'association européenne de l'université précisait, le 28 septembre 2001 : « Dans le contexte de l'AGCS, nos pays respectifs ne devraient pas prendre d'engagements en matière de services d'enseignement supérieur ou dans les catégories connexes que sont l'éducation des adultes et les autres services d'éducation ».

Le comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche de l'Internationale de l'Education Europe, où le Sgen-CFDT s'efforce d'être le plus présent possible, a donc logiquement souligné l'importance des pressions à exercer sur les ministères de l'éducation pour qu'ils se saisissent d'un problème qui est trop souvent abandonné aux ministères en charge du commerce. Le développement du service public d'éducation, dans quelque pays que ce soit, ne doit pas être subordonné aux forces commerciales ou du marché.

#### LE GATS ? MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?

**L'accord général sur le commerce des services (AGCS ou Gats) a été validé par l'organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994. L'objectif est de supprimer toutes les « barrières au commerce » et les restrictions imposées par les gouvernements dans le domaine de la commercialisation de services. La mobilisation contre ce texte et sa mise en application est forte, notamment au sein du monde éducatif.**

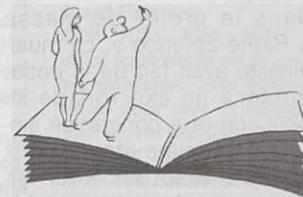
Le texte intégral et la propagande de l'OMC  
[www.wto.org/french/tratop\\_f/tratop\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/tratop_f.htm)

Les réactions de l'Internationale de l'Éducation  
[www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)  
[users.skynet.be/aped/Actualite/Articles01/IE.html](http://users.skynet.be/aped/Actualite/Articles01/IE.html)

Des questions ? L'Unesco Culture vous répond.  
[www.unesco.org/culture/industries/trade/html\\_fr/questions.shtml](http://www.unesco.org/culture/industries/trade/html_fr/questions.shtml)

#### JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

Créée en 1994 par l'Unesco, la journée mondiale des enseignants se déroulera comme chaque année le 5 octobre. L'Internationale de l'Éducation (IE) s'y investit tout particulièrement. Le thème choisi cette année « Les enseignants suscitent le dialogue tous les jours » rend compte du rôle déterminant de ceux-ci en particulier dans l'apprentissage du vivre ensemble. Le Sgen-CFDT relaiera la préparation à cette journée.



#### DIALOGUER POUR LA PAIX, LA TOLÉRANCE ET LA DÉMOCRATIE

Le dialogue est un échange d'idées et d'avis entre personnes. Le dialogue n'est pas simplement l'acte de parler, il exige une écoute attentive. Les enseignants bien formés aident les étudiants à développer leur libre arbitre, sans étouffer les voix discordantes. Dans les situations de conflits armés, de violences ethniques ou dans les enclaves urbaines, les enseignants figurent parmi ceux qui distillent les valeurs de paix et de tolérance.

#### LE DIALOGUE SUR LE VIH/SIDA

Briser le silence. Durant de longues années, une conspiration du silence s'est instaurée autour du SIDA. Cette absence de dialogue a été fatale à des millions d'enfants, de femmes et d'hommes. C'est par la formation et l'acquisition de compétences spécifiques permettant de dialoguer sur ces questions avec les enfants, mais également avec les communautés, que les enseignants apportent leur concours à la lutte contre la pandémie.

En savoir plus  
[www.ei-ie.org/main/french/index.html](http://www.ei-ie.org/main/french/index.html)

*Michel Deyme*

## CLASSE « PETITE ENFANCE », SAUCE AVEYRONNAISE

**L**a classe de Jean-Philippe compte 31 bambins de deux et trois ans, qu'il prend en charge avec l'aide de deux adultes : l'Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et une auxiliaire de puériculture.

« La scolarisation à deux ans ne peut se faire dans n'importe quelles conditions : il faut créer un cadre sécurisant qui réponde aux besoins psycho-affectifs des très jeunes enfants ». C'est sur la base de cette motivation que Jean-Philippe, instituteur à l'école maternelle des Costes-Rouges, s'est engagé à la rentrée 2001 dans le projet de classe « Petite Enfance ». La municipalité avait fait de la petite enfance un axe fort de sa politique et a concrétisé ainsi une première étape : deux classes adaptées pour les tout-petits, dans deux écoles de la ville.

La classe de Jean-Philippe a fait l'objet d'aménagements spécifiques : elle a été divisée en deux salles, équipée de coins permanents avec du matériel spécifique et d'un coin repos que les élèves utilisent quant ils en ont besoin. Et surtout, la municipalité met à disposition de l'école une auxiliaire de puériculture à mi-temps, présente chaque matin, et un demi-poste d'Atsem supplémentaire.

« Les Costes-Rouges, c'est un quartier à fort brassage de population : on y trouve aussi bien des familles d'origine étrangère en habitat social que des familles en habitat pavillonnaire, explique Jean-Philippe. Pour des raisons diverses, l'installation de cette classe a rencontré un soutien massif des familles. »

### PARTENARIAT

L'école manifeste une forte volonté de travail en partenariat. L'accueil du matin s'établit sur 30 minutes et se fait dans la salle de jeux. L'espace est alors aménagé pour les tout-petits, offrant des possibilités de jeux calmes ou physiques, individuels ou

**L'école des Costes-Rouges, à Onet-le-Château, scolarise les enfants dès deux ans dans une classe « petite enfance ». Les conditions d'accueil y sont aménagées, pour prendre en compte les besoins spécifiques des tout-petits.**



Chambre noire

*C'est un temps où les parents peuvent partager l'activité de leur enfant et conduire la séparation en douceur.*

collectifs. C'est un temps privilégié de rencontre entre parents, entre parents et membres de l'équipe éducative. C'est un temps où les parents peuvent partager l'activité de leur enfant et conduire la séparation en douceur.

Une information importante est faite auprès des parents sur les objectifs poursuivis à l'école, sur les questions d'hygiène et de rythmes de vie. Cela permet ainsi d'organiser, en accord avec les parents, des goûters collectifs qui sont l'occasion de faire une éducation au goût. Cela permet aussi que les plus petits soient tous rendus à leurs parents en fin de matinée. Sauf exception, ils ne viennent à l'école que le matin. L'auxiliaire de puériculture est présente de 8 h à 14 heures. Elle assure auprès des plus grands - les

trois ans - l'encadrement du repas de midi et l'endormissement à la sieste.

Sa présence permet aussi de scinder la classe en deux groupes pour les activités du matin. Parfois en groupes d'âge mélangés, pour favoriser les apprentissages entre pairs, parfois en groupes plus homogènes, pour travailler au plus près de leurs besoins.

### TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'enseignant reste responsable du projet éducatif, mais Kathy, l'auxiliaire de puériculture apporte des compétences spécifiques. Elle a un regard différent sur les enfants, et une expérience de la petite enfance acquise lors de son travail en pouponnière. Elle est davantage sensibilisée aux questions qui touchent au corps,

à l'hygiène et à la santé du tout petit.

« Mon rôle, explique Kathy, est d'apporter un maximum de sécurité affective. À cet âge là, la présence d'adultes très disponibles est fondamentale pour les enfants. La première année d'école est déterminante de la perception qu'auront les enfants de l'école pour la suite. »

Jean-Philippe reconnaît qu'il a un cadre de travail très favorable et que les conditions de scolarisation des deux ans sont loin d'être aussi satisfaisantes dans le reste de l'Aveyron. « Le taux de fréquentation est excellent, et le bilan sans doute positif, mais comment l'évaluer ? » Kathy apporte peut-être un début de réponse : « L'intégration des enfants dans l'école se fait tout en douceur, presque sans pleur... Les parents nous remercient, ils disent que leur enfant vient à l'école avec plaisir... »

**Françoise Lebocey**

### Scolarisation des tout petits un guide ministériel

Parce qu'ils sont les plus fragiles et qu'ils ont des besoins spécifiques, les élèves de deux ans nécessitent des conditions particulières de scolarisation. Un travail sur cette question, engagé par Ségolène Royal, a débouché sur un livret édité par le ministère, intitulé « Pour une scolarisation réussie des tout-petits ».

Ce fascicule de soixantequinze pages donne des pistes intéressantes, à la fois pour la prise en compte des rythmes, des besoins affectifs et corporels, des situations d'apprentissages ...

Il encourage toute initiative visant à créer des passerelles, structurelles ou relationnelles, ponctuelles ou durables.

Acheminé dans toutes les circonscriptions à la rentrée 2001, ce livret est resté semble-t-il très confidentiel. Mais les personnes intéressées doivent pouvoir se le procurer auprès des services départementaux de l'Éducation nationale.

## NOTE DE LECTURE

## À propos d'autorité

Voici un livre qui vient à point nommé : on n'a jamais davantage parlé d'"autorité". Il vient à point nommé mais à contre-courant, car il remet en cause la fausse évidence qui entoure ce terme d'"autorité".

L'auteur n'est pas un nouveau venu : il trace son sillon depuis plus de 30 ans sans dévier de sa route. Il a toujours récusé le faux débat entre partisans et adversaires de l'"autorité". Selon lui, le terme est trop polysémique pour être utilisé, comme il l'est actuellement par trop de gens, sans précaution.

À la question : « Doit-on faire preuve d'"autorité dans l'éducation des enfants et des adolescents ? », il reprend la réponse donnée par le grand psychiatre et psychanalyste Pierre Mâle au début des années 60 : « La fermeté, oui. L'autorité, non ». Et il ajoute : « À la fois, tout était dit, et tout restait à dire ».

En effet, ce qui se cache derrière la fameuse « crise de l'"autorité" » est moins la démission des adultes que leur incapacité objective à reproduire un modèle de socialisation devenu impossible : celui qui impose l'obéissance absolue et sans discussion en jouant

sur la peur d'abandon de l'individu.

Une course de vitesse est donc engagée entre la déconstruction des repères sociaux traditionnels (« l'"autorité" ») par la logique de marchandisation individualiste du capitalisme et la construction de nouveaux repères par la mise en œuvre d'un apprentissage démocratique de la vie sociale.

C'est notamment l'École qui, pour Mendel, devrait avoir pour fonction de répondre à la question suivante : « Comment l'individu en viendra-t-il à reconnaître, à accepter que des limites s'imposent à ses actes dans la réalité extérieure et dans la société en particulier ? Des limites qui ne lui seraient pas dictées par la force, l'endoctrinement ou la manipulation psychologique, mais qui susciteraient son adhésion intime et convaincue, étayée à la fois par l'expérience et l'argumentation raisonnée. » Mais il s'agit d'abord de « civiliser le schéma psycho-familial », autrement dit de redonner aux rapports entretenus avec les adultes pendant la toute petite enfance, une cohérence sociale basée sur les valeurs démocratiques et laïques : importance de la légalité et de la tolérance.

## Emplois-jeunes

Une version mise à jour du guide pratique des aides-éducateurs est disponible auprès de votre syndicat départemental.

Un encart de 4 pages est joint à ce numéro de Profession éducation.

Affichez-le, faites-le circuler dans votre établissement.

D'autres exemplaires peuvent être obtenus auprès de votre syndicat départemental.

C'est sur ce point que Mendel reste le plus flou, et c'est dommage car c'est le terrain aujourd'hui le plus sensible et le plus abandonné à la fois au marché et aux nostalgies réactionnaires (la télé gardienne d'enfants et l'éducation par la violence).

Pour « compléter le schéma psycho-familial » et « développer la personnalité psychosociale » le propos est plus explicite. Il s'appuie sur un véritable capital d'expériences pratiques accumulé depuis 30 ans : en particulier le « Dispositif d'expression collective des élèves ». Ce dispositif est appliqué par des conseillers d'orientation psychologues en France et en Belgique contre vents et marées, et en particulier contre le scepticisme de départ de nombreux enseignants, arc-boutés sur le modèle individualiste et autoritaire en perdition.

Au final, un ouvrage salutaire pour tous les personnels de l'Éducation qui ne renoncent pas à penser les conditions d'exercice de leur métier et à remettre en perspective la fameuse « crise de l'"autorité" ».

**Une histoire de l'autorité**  
Gérard Mendel  
La Découverte, 2002,  
286 p - 18,50 €

## Guide pratique des Aides éducateurs



## ANNONCES

## LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE A BESOIN DE VOUS

**Le Café Pédagogique est un bi-mensuel pédagogique électronique, réalisé par un collectif d'enseignants et de chercheurs.**

**Il donne des exemples concrets d'utilisation des Tice en classe. Il fait connaître les réalisations d'enseignants. Il rend compte de l'actualité pédagogique dans toutes les disciplines, du primaire au secondaire. Il propose des dossiers ...**

**Mais le Café pédagogique est avant tout un point de rencontre pour les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative. Depuis mars 2001, il a connu un développement inespéré. Pourtant, il risque de disparaître.**

**En le soutenant, vous n'achetez pas un service. Vous réalisez un acte militant. Vous misez sur le développement d'un Internet ni commercial, ni institutionnel. Vous participez à un mouvement pédagogique qui milite pour l'innovation. Vous participez au développement d'un nouveau média pédagogique.**

**Association C.I.P.**  
22, rue Alphonse, 75013  
Paris  
[www.cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net)

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

## RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

## SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Nathalie Noël

Émile Pinard

## RÉDACTION

Alain Baury, Isabelle Conversin,

Françoise Lebocey,

Raymonde Piecuch,

Marie-Agnès Rampnoux,

Odile Ravaux

## FLASHAGE

Startplus (Paris XIX<sup>e</sup>)

## IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

## CPPAP 440 D 73 S

## ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats

Généraux de l'Éducation

Nationale et de la

Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11

Sur Internet :

[www.sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)

Mél : [fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

## PETITES ANNONCES

## Tarifs :

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, par ligne de 30 signes (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), 7 € pour les adhérents (joindre étiquette-adresse de PE) et 14 € pour les non-adhérents.

## Échanges scolaires

29 - cl élém île de Batz (nord Finistère)  
6CP - 7CE1 - 4CE2 - 3CM2  
ch cl équivalente ou proche en montagne (préf Vosges Jura) pour corr et voyage découverte ski/voie  
02 98 61 79 06  
[ile.de.batz.ecole@wanadoo.fr](mailto:ile.de.batz.ecole@wanadoo.fr)

## Locations

Région Aquitaine - Fonctionnaire sans charges rech pour retraite loc T2 ou T3 petit prix printemps 2003 1<sup>er</sup> étage ou plain pied avec garage 05 56 59 60 97 ou 05 56 59 20 51

66 - Céret loc mars à oct (août complet) 305 € appart 5 lits maison village moy montagne Amélie-les-bains cure thermale à 6km (ORL et rhumatismes) mer à 25km 04 68 87 30 37 HS

Bizerte Tunisie - loc tte l'année sauf août maison équipée 6/7 pers 2 ch gd séj gde terrasse jardin vue sur la mer sem 300 € quinzaine 500 € mois 900 € Mme Tagawa Rébah 19 rue A Chanson 13003 Marseille 04 91 05 93 77

33 - Cenon loc maison 686 € tel 06 12 30 94 33

38 - Chamrousse Roche Béranger loc studio 4 pers plein sud balcon sans vis à vis ski de piste ski de fond raquettes 04 76 81 32 60 (heures de repas)

## Ventes

Vendons chambre à coucher années 30 miroirs autocollants bronze 30x30 disques vinyls classiques partitions chant piano 01 42 40 46 88

## JEAN-FRANÇOIS TROGLIC

**Quels étaient les enjeux du sommet de Johannesburg ?**

L'existence même de cette manifestation est la preuve que certains problèmes ne peuvent plus être négligés, que le monde a pris conscience qu'il ne pouvait plus tourner au mépris de l'environnement et en continuant à aggraver les inégalités.

Dix ans après, les problématiques nouvelles abordées au sommet de Rio sont devenues familières et sujets de débat public. À cet égard, la couverture médiatique dont a fait l'objet le Sommet de la Terre est en soi un succès et une preuve de l'intérêt porté à ces questions.

Pour la CFDT, le développement durable comporte trois volets : l'environnement qui concerne la préservation du cadre de vie et de l'héritage écologique ; le développement économique qui doit organiser une croissance maîtrisée et respectueuse de l'éco-système ; le bien-être social qui permet l'épanouissement de l'individu et le respect de ses droits fondamentaux.

C'est bien entendu sur ce dernier point que les syndicats doivent être les plus offensifs, mais ils se doivent de porter une attention égale aux trois aspects qui ne peuvent s'exclure entre eux, ni se faire concurrence.

De la réflexion menée à partir de ces préoccupations naissent quatre grandes interrogations que nous portons à Johannesburg :

- les relations entre les pays développés et les autres ;
- la répartition de l'eau et des biens essentiels, notamment énergétiques ;
- l'équité des liens commerciaux entre nations riches et protectionnistes et zones soumises à une pénétration marchande sans frein mais aussi sans débouchés pour leur propre production ;
- la responsabilité des entreprises dans les modalités de développement.

L'enjeu de ce type de rencontres est de mettre la problématique sociale (droit à l'emploi et à l'activité, droits de la personne au travail,

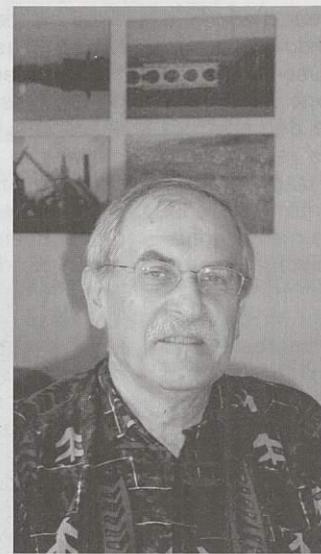
**Jean-François Troglic est secrétaire national de la CFDT chargé des questions internationales.**  
**Nous avons voulu savoir où en était la CFDT après son 44<sup>ème</sup> congrès et le Sommet de Jo'burg.**

droit à l'éducation, liberté d'association...) au cœur des réflexions et actions internationales, de mettre en place des processus de long terme et de trouver les compromis et étapes nécessaires à un véritable développement durable.

**La présence de la société civile dans le débat mondial est un phénomène qui rencontre un succès non négligeable, notamment auprès des jeunes. Comment les organisations plus traditionnelles peuvent-elles rester attractives ?**

Les ONG qui participent aux différents sommets et contre-sommets mondiaux, hormis celles qui utilisent la violence comme moyen d'action militant et avec lesquelles aucun dialogue n'est possible, ont souvent une forte légitimité de cause et abordent des questions cruciales. Mais elles le font dans le champ, limité par définition, de leurs compétences.

À l'inverse, notre définition du développement durable et notre histoire syndicale nous poussent à considérer comme prioritaire l'intérêt général et à penser le monde de manière globale, sans laisser ce privilège aux gouvernements ou aux multinationales. Le syndicalisme est internationaliste de naissance, et non par conversion. La Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération internationale des syndicats



libres (CISL) sont des matérialisations de cette conviction profonde que nos combats doivent être menés au-delà de la sphère nationale, en ayant une vision d'ensemble des problèmes à résoudre.

Mais rejeter les analyses limitées ne veut pas dire accepter non plus le discours simpliste et réducteur qui affirme que nous sommes tous dans le même bateau et que les difficultés des uns sont les difficultés des autres. Il est vrai que nous sommes tous dans le même bateau ; mais ne perdons pas de vue que certains voyagent en première ou deuxième classe quand d'autres sont clandestins ou à fond de cale. La préoccupation de la CFDT est d'améliorer concrètement leur situation sans se contenter de déclarations de principe ni de feux d'artifices médiatiques.

Car une des spécificités du mouvement syndical est de travailler en continu et en profondeur. Nous savons, contrairement à d'autres organisations, accepter les petits pas et les progrès modestes, car nous inscrivons notre action dans la durée. Il faut savoir admettre qu'avoir obtenu un peu est déjà une victoire qui en prépare d'autres.

La démarche syndicale reste donc à l'évidence fertile, efficace et productrice de mieux-être. Elle permet de dialoguer avec tous les acteurs et à les faire progresser ensemble en facilitant la syn-

thèse et la convergence plutôt que l'éparpillement et le conflit d'intérêts. C'est en cela qu'elle me semble attractive et qu'elle doit être mieux défendue, notamment auprès des jeunes, qui sont extrêmement sensibles à ces problématiques mais qui ne savent pas toujours qu'elles prennent corps à la CFDT.

**Après la déclaration de la CFDT « *Le monde que nous voulons* », comment les militants peuvent-ils se saisir de ces idées et agir pour les concrétiser ?**

Le travail prioritaire est à mener dans les multinationales. Sait-on suffisamment qu'on peut faire appel à l'OCDE pour lutter contre les agissements de certaines entreprises, comme nous l'avons fait dans le cas de Bata ou de Marks & Spencer ?

Il faut ensuite se saisir de la question de l'épargne salariale ; si le salaire direct reste notre souci principal, nous avons par la labellisation des fonds d'épargne le moyen de peser en amont sur l'utilisation de l'argent des salariés et de mettre du collectif et de la préoccupation sociale et environnementale dans ce qui est laissé aujourd'hui à l'appréciation individuelle.

Il faut savoir que la coopération syndicale internationale existe déjà. Une partie de la cotisation versée à la CFDT alimente un fonds de solidarité qui sert à favoriser l'implantation de syndicats.

Des prises de position communes et des actions sont menées au plan international, avec la CGT par exemple. Nous travaillons aussi avec des organisations humanitaires sur des opérations précises, comme le Sgen l'a fait pour l'Afghanistan.

Les militants CFDT ont donc devant eux de grands chantiers syndicaux qui, chacun, permettent de faire évoluer le monde dans le sens que nous souhaitons.

**Propos recueillis par Michel Débon et Nathalie Noël**

Depuis septembre 1997,  
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ▶ L'actualité en direct
- ▶ Votre métier
- ▶ Des textes de référence
- ▶ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

## Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>  
Une adresse électronique : [fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.  
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



**Déménagements internationaux et bien au-delà**

# Enseigner aujourd'hui

Colloque organisé par le Sgen-CFDT  
Paris, les 10 et 11 octobre 2002



## Des interventions et des tables-rondes



**Ouverture et clôture**  
par Jean-Luc Villeneuve,  
secrétaire général du Sgen-CFDT

### Jeudi 10 octobre

**Intervention de François Chérèque,**  
secrétaire général de la CFDT

#### Présentation statistique sur les enseignants

René Cytermann, directeur  
de la programmation et du développement  
du ministère de l'Éducation nationale

#### Présentation et bilan des enquêtes auprès des personnels

##### « Enseigner, une profession ? »

Françoise Clerc, professeur  
en sciences de l'éducation à Lyon III  
Modération : Brigitte Perucca,  
rédactrice en chef  
du *Monde de l'éducation*



## Des ateliers

### Équipe éducative, projet d'établissement.

Michèle Amiel, proviseur  
et membre des CRAP-Cahiers pédagogiques

### Place, parole des jeunes.

#### Apprendre à vivre ensemble.

Bernard Defrance, professeur de philosophie,  
et des représentants lycéens  
de la FIDL et de l'UNL

### Évolution des pratiques dans le premier degré.

Claude Cortier, de l'INRP



### Les pratiques interdisciplinaires dans le second degré.

Jean-Michel Zakhartchouk, enseignant  
et membre des CRAP-Cahiers pédagogiques

### Vendredi 11 octobre

#### « Les partenaires de l'École »

Maurice Charrier (maire de Vaulx-en-Velin),  
Jacques Demeulier (secrétaire général des  
Cémea), Georges Dupont-Lahitte (président  
de la FCPE), Christian Janet (Président  
de la PEEP), Éric Favey (secrétaire national  
de la Ligue de l'enseignement) et un  
représentant d'une association de quartier

#### « Nouvelles pratiques d'enseignement et d'éducation »

Isabelle Beigbeder, Danièle Dahringer  
et Jean-Pierre Gaboriau, membres du groupe  
d'experts « Nouvelles pratiques  
d'enseignement et d'éducation »

#### « Enseigner : quelle formation ? »

Philippe Meirieu, directeur d'IUFM à Lyon

#### « Enseigner : le projet du Sgen-CFDT »

Raymonde Piecuch, secrétaire générale  
adjointe du Sgen-CFDT



**Une dynamique solidaire**

**Renseignements et inscription  
auprès de votre syndicat.**

**Consultez**

**[www.sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)**

# Profession EDUCATION

Emplois jeunes n°1 - septembre 2002

## QUEL AVENIR POUR LES EMPLOIS JEUNES ?

Cinq ans après le lancement du dispositif « nouveaux emplois, nouveaux services », la situation des emplois jeunes dans l'Éducation nationale et l'enseignement agricole public reste marquée par beaucoup d'incertitudes.

La simple reconduction du dispositif, décidée en juin 2001, par le gouvernement Jospin, ne correspondait ni aux attentes ni à la nécessité de prendre en compte les activités assurées par les emplois jeunes.

Nos interventions successives ont permis de clarifier la situation professionnelle et juridique des emplois jeunes. Pour autant, il reste du chemin à parcourir et des droits à faire valoir.

Les déclarations du gouvernement Raffarin, à l'occasion de la présentation du projet de loi sur les contrats-jeunes, marquent une volonté de désengagement par rapport au dispositif emplois jeunes.

La décision de prolonger les premiers contrats d'aides-éducateurs jusqu'au 30 juin 2003 a été adoptée par l'Assemblée nationale. Mais le gouvernement n'a rien indiqué de ses intentions concernant l'avenir professionnel des emplois jeunes, leur formation et la reconnaissance des activités engagées.

Le Sgen-CFDT n'accepte pas que le gouvernement s'exonère de ses responsabilités à l'égard des jeunes et des équipes éducatives ainsi qu'à l'égard des élèves qui bénéficient de leurs services.

Le Sgen-CFDT continue d'exiger :

- la pérennisation des activités développées par les emplois jeunes et leur transformation en métiers durables ;
- la reconnaissance des acquis pour chaque jeune et le droit à une formation qualifiante et personnalisée ;
- l'ouverture d'une vraie 3<sup>me</sup> voie de concours ;
- la garantie et l'extension des droits des emplois jeunes.

La dynamique annoncée et l'énergie impulsée par les emplois jeunes dans le système éducatif doivent être capitalisées.

Marc Douaire  
2 septembre 2002

DÉCEMBRE 2002  
ÉLECTIONS

Les aides-éducateurs voteront le 11 décembre 2002 pour les prud'hommes mais aussi le 5 décembre 2002 pour renouveler leurs conseils consultatifs académiques.

Deux scrutins à quelques jours d'intervalle : deux fois plus d'occasions de faire connaître l'action et les positions du Sgen et de la CFDT.

## LA CFDT DEMANDE LA RECONNAISSANCE DES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES PAR LES EMPLOIS JEUNES

# À nouveaux métiers...

## QUESTIONS/RÉPONSES

### PUIS-JE TRAVAILLER MALGRÉ LA FERMETURE DE MON ÉTABLISSEMENT ?

*Lorsque l'établissement est fermé, personne n'y travaille. Par contre, il est possible d'y travailler, pendant les vacances scolaires, en l'absence d'élèves. Mais... vous ne pouvez y travailler seul. L'employeur ou son représentant doit être présent à vos côtés dans l'établissement sauf en cas de convention avec une collectivité. Par ailleurs, votre contrat doit obligatoirement inclure les activités que vous aurez dans cette période. À défaut, votre employeur doit soit, renoncer à vos services pour la période de soit, vous mettre en congé soit, vous proposer la signature d'un avenant à votre contrat.*

*Vous pouvez évidemment refuser de le signer mais vous vous exposez, alors, à un licenciement (involontaire, donc ouvrant droit à indemnisation).*

### À QUELLES CONDITIONS SERAIS-JE INDEMNISÉ À L'ISSUE DE MON CONTRAT ?

*À la suite d'un licenciement ou à l'échéance du contrat du travail, vous avez droit à un revenu de remplacement, l'aide au retour à l'emploi (ARE) si vous ne retrouvez pas une autre activité professionnelle.*

*Le versement de l'ARE n'est pas exclusivement subordonné à la rupture ou au terme du contrat de travail. Le caractère involontaire du chômage s'apprécie au moment de la demande d'indemnisation. Les principaux cas d'indemnisation sont :*

- la cessation d'activité ;
- le terme normal du contrat à durée déterminée ;
- le licenciement, quel que soit son motif (faute grave, force majeure, cause réelle et sérieuse) ;
- la rupture d'un commun accord des parties.

*Dans tous les cas, l'indemnisation ne s'ouvre que s'il y a absence d'offre d'emploi ou motif légitime de refus d'emploi.*

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>

## MAIS QUE FONT-ILS DONC ?

### EN COLLÈGE

**Étude** : pour des classes de 6<sup>ème</sup> en classe entière et 5<sup>ème</sup> en groupe. Activité intégrée dans l'emploi du temps et en lien avec le programme traité en classe.

**Tutorat** : aide individualisée durant les périodes de temps libre.

**Animation du foyer** pendant la demi-pension : jeux de société, jeux dans la cour... Amélioration du niveau scolaire et épanouissement personnel sont des objectifs du projet d'établissement.

*Aziza*

### EN GROUPE SCOLAIRE

**Atelier informatique** en cycle 1 pour 6 élèves sur 6 postes informatiques.

**Correspondance** avec une autre école.

**Enseignement assisté sur ordinateur** : travail sur deux logiciels (Lecthème et Adibou).

**Arts plastiques** en cycle 3 avec 12 élèves : tout ce que l'on peut faire avec ses mains sur différents supports (plâtre, terre glaise...). **Atelier théâtre** pour 2 groupes de 5 élèves : écriture de l'histoire, mise en scène...

**Gestion de la BCD** avec BCDI, logiciel de prêts, Activités décloisonnées et travail en petit groupe permettent des relations privilégiées et aux AE d'être reconnus à part entière.

*Soizic*

### EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Mise en place du réseau Internet.

Maintenance du réseau et des postes informatiques. Continuité du travail du chef de travaux en informatique quand celui-ci n'est pas présent.

*Teddy*

### EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

**Informatique** :

- apprentissage de l'outil informatique ;
- utilisation du logiciel de Publisher pour l'écriture du journal de l'école ;
- recherche de documentation sur Internet.

**Théâtre** :

Initiation et mise en place de pièces de théâtre

**BCD** : aide à la recherche documentaire, gestion des prêts et création d'un système de classement.

**Arts plastiques** :

Dessin à la peinture par exemple, ce qui permet d'éveiller la créativité avec différents supports.

**Chants/musique** :

Apprentissage des paroles, atelier percussion, fabrication de maracas.

**Aide à l'enseignement** :

En groupe restreint pour les matières fondamentales.

**Sport** : Préparation et mise en place d'atelier.

Le travail en groupe restreint ou en décloisonnement permet une relation privilégiée avec les enfants.

*Coralie*

### ENGROUPE SCOLAIRE

Initiation à l'outil informatique par demi-groupe en maternelle et en primaire :

- maniement de la souris ;
- exercices en lien avec les apprentissages menés en classe dans les matières fondamentales ;
- utilisation de logiciels tels que Toboclic, Monoclic, Letra....

Accompagnement des sorties scolaires et des classes de découverte.

Maintenance des postes informatiques.

*Nora*

### LYCÉE AGRICOLE BESANÇON

Je suis chargé de mission « environnement ». Je propose et anime des actions pédagogiques en faveur de l'environnement au sein du lycée.

J'encadre des classes, de la 3<sup>ème</sup> au BTS, dans des activités d'entretien de rivière, de création d'un sentier botanique, de nettoyage des plages souillées par une marée noire...

De plus, je m'occupe de nombreux projets d'élèves : aménagement d'une fumière et d'une quarantaine, organisation d'une journée porte ouverte à la ferme du lycée, plantation de haies... Enfin, je sensibilise l'ensemble des élèves et du personnel au tri sélectif des déchets que j'ai mis en place (papier, piles, cartouches d'encre, compostage des déchets organiques de la cantine...) et à l'agriculture biologique par le biais d'opérations « manger bio » à la cantine.

*Frédéric*

AIDES-ÉDUCATRICES ÉLECTRIQUES,  
AIDES-ÉDUCATEURS ÉLECTEURS...



En savoir plus  
<http://www.cereq.fr/cereq/bref.html>

# ...nouvelles perspectives de carrière

## QUE DEVIENNENT-ILS ?

### INÉGALITÉS DES TRAJECTOIRES

23 500 jeunes ont quitté le dispositif emplois-jeunes de l'Éducation nationale en 3 ans, de 1998 à 2002.

Le ministère, dans une note d'information du 28 juin 2002, confirme des aspects très significatifs concernant à la fois l'évolution du dispositif et les attentes des jeunes concernés.

#### ACCÉLÉRATION DES DÉPARTS

11 200 départs ont été recensés pour l'année 2000, soit 31% de plus qu'en 1999 et trois fois plus qu'en 1998. Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, 23 500 jeunes ont quitté le dispositif, ce qui représente 29% des contrats signés à cette date. Plus d'un tiers des contrats ayant débuté en 1998, un quart de ceux signés en 1999 et 9% des recrutements de l'année 2000 ont donné lieu à une rupture.

#### MOTIFS DE DÉPART

Les aides-éducateurs sortis du dispositif avancent majoritairement comme raison le fait d'avoir trouvé un meilleur emploi à l'extérieur.

La reprise d'études concerne un quart des sorties.

• 18% des sortants déclarent être insatisfaits de leur emploi d'aide-éducateur. C'est parmi les sortants ayant exercé dans le second degré et le secteur privé que l'on trouve le plus d'insatisfactions, celles-ci concernant le manque d'encadrement et l'écart entre les tâches effectuées et celles initialement prévues par le contrat.

• 13% des jeunes ont rompu leur contrat pour des raisons personnelles.

Les chances d'obtenir un emploi à l'extérieur, qui sont déterminantes dans le choix de rompre son contrat, varient selon le niveau de formation, la localisation géographique, l'âge, le sexe.

Les hommes restent moins longtemps en poste que les femmes.

La durée du contrat est plus longue pour les jeunes les

plus âgés au moment de leur recrutement.

La durée du contrat diminue à mesure que le niveau du diplôme augmente.

#### SITUATION DES JEUNES APRÈS LEUR SORTIE

- 64% des jeunes sortis du dispositif ont trouvé immédiatement un emploi :
- 53% en contrat à durée indéterminée ;
- 23% en contrat à durée déterminée ;
- 20% en contrat aidé (souvent un nouveau contrat emploi jeune) ;
- 4% en contrat d'intérim ou de vacataire.
- 9% se sont retrouvés au chômage en 1999-2000.
- 25% des jeunes qui ont trouvé un emploi l'ont obtenu par concours.

#### TRAJECTOIRES DIFFÉRENCIÉES

Les hommes obtiennent plus facilement un emploi. Les femmes reprennent plus fréquemment des études. Les titulaires du seul baccalauréat se retrouvent plus fréquemment au chômage. Ce sont les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 qui sont le plus souvent en emploi. Les plus diplômés préfèrent poursuivre leur formation.

Les jeunes ayant vécu des périodes de chômage ont le plus de risque de connaître à nouveau cette situation.

Au total, trois profils de jeunes se dessinent :

- ceux qui avaient déjà entamé avec réussite leur insertion professionnelle : plutôt des hommes jeunes, titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 ;

• ceux qui sont en cours de formation ou préparent des concours ;

- Les jeunes de niveau bac+2, plus âgés, en difficulté sur le marché du travail. C'est le groupe le plus nombreux. Leur sortie du dispositif s'accompagne de sérieuses difficultés à retrouver un emploi.

#### CARENCE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le dispositif a permis de répondre à une situation de chômage pour de nombreux jeunes. Mais il a renforcé les discriminations qui existaient au départ, à la signature du contrat, en fonction du sexe, de l'âge et du niveau de diplôme.

Le choix gouvernemental de ne considérer l'emploi d'aide-éducateur que comme un passage vers une activité professionnelle stable à l'extérieur ne se trouve validé que pour une minorité de jeunes : celle qui présentait les meilleures garanties d'insertion professionnelle.

En revanche, les difficultés rencontrées par la majorité des jeunes, plus âgés et/ou moins diplômés, révèlent les carences de l'Éducation nationale concernant leur accompagnement, leur formation et leur professionnalisation.

C'est bien en direction de ces jeunes que prennent tout leur sens les revendications du Sgen-CFDT de reconnaissance des activités exercées, de validation de l'expérience.

#### Texte intégral

[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0228.pdf](http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0228.pdf)

## QUESTIONS/RÉPONSES

### PUIS-JE CHANGER D'AFFECTATION SI MON POSTE NE ME CONVIENT PAS ?

Non, il n'est pas prévu de changement d'affectation. Passée la période d'essai, si vous considérez que votre poste ne vous convient pas, vous pouvez démissionner à la date anniversaire du contrat ou trouver un autre emploi par vos propres moyens (dans ce cas précis, la démission est autorisée à tout moment).

Si vous considérez que vos missions ont évolué et ne correspondent plus à votre contrat initial, il vous faudra mener une action devant le tribunal des prud'hommes.

Attention, la rupture de votre fait à la date anniversaire, n'étant pas considérée comme involontaire, ne vous ouvre pas un droit immédiat à indemnisation.

### ON ME PARLE DE CONGÉS DE FAIT, QUAND PEUT-ON LES PRENDRE ?

Les congés de fait ne correspondent pas à une période de congés payés librement choisie. Durant cette période, les conditions d'exercice de l'emploi ne sont plus réunies sans que le salarié soit en congés payés : fermeture de l'établissement, absence des élèves alors que les missions ne sont prévues qu'en leur présence,...

Dans ce cas, l'employeur vous libère de vos obligations. Vous êtes en « vacance d'emploi » sans que cette période soit imputée sur vos congés payés. Le chef d'établissement peut faire appel à vous dès que les conditions d'emploi sont à nouveau réunies.

### Guide pratique des Aides éducateurs



# Assurer l'avenir professionnel des emplois jeunes

## QUESTIONS/RÉPONSES

### LE CONCOURS TROISIÈME VOIE NOUS EST-IL RÉSERVÉ ?

Non ! Ce concours est ouvert à toute personne qui peut justifier de l'exercice d'activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation dans le cadre d'un contrat de droit privé, sur une durée de 4 ans au cours des 5 dernières années. Par ailleurs, des conditions de diplôme sont retenues pour chaque concours.

### DANS QUELS CAS PUIS- JE BÉNÉFICIER DE FRAIS DE TRANSPORT ?

Les conditions d'indemnisation des frais de déplacement sont identiques à celles de tous les personnels des établissements publics locaux d'enseignement. Vous pouvez donc prétendre à la couverture de ces frais lorsque :

- vous accomplissez un service partagé entre deux ou plusieurs établissements situés sur des communes non limitrophes au cours d'une même journée ;
- vous participez à des actions de formation liées à votre projet professionnel ou aux actions de formation propres à vos activités d'aide éducateur ;
- vous êtes appelé à vous déplacer afin de vous présenter aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel lié à votre projet professionnel.

Attention le remboursement est effectué sur la base du tarif le plus économique (billet SNCF 2<sup>e</sup> classe).

**Vous vous destinez  
à l'enseignement ?  
Ce colloque vous intéresse !**

**Enseigner aujourd'hui  
Colloque national  
organisé par le Sgen-CFDT  
à Paris les 10 et 11 octobre**

**Enseigner : une profession ?  
Enseigner : quelles formations ?  
Évolutions des pratiques dans le 1<sup>e</sup>  
Pratiques interdisciplinaires dans le 2<sup>e</sup>  
Équipe éducative, projet d'établissement, partenariat, ...**

**Renseignements  
et inscription  
auprès de votre syndicat**

## LETTRE À LUC FERRY

Paris, le 27 juin 2002

Monsieur le Ministre,

Cinq ans après le lancement du dispositif « nouveaux emplois, nouveaux services », la situation [...] dans l'Éducation nationale reste marquée par beaucoup d'incertitudes. D'une part, de nombreux jeunes arrivent en fin de contrat sans perspective de projet professionnel viable et d'autre part, l'avenir d'un dispositif qui a évolué depuis 1997 demeure totalement incertain.

Pour autant, cinq ans après, le bilan doit être établi ; la dynamique amorcée et l'énergie impulsée par les emplois jeunes dans l'Éducation nationale doivent être capitalisées.

La présence des aides-éducateurs a constitué un atout pour le système éducatif, leurs activités permettant un réel progrès de la prise en charge des enfants et des jeunes.

Dans les écoles, les aides-éducateurs ont pu contribuer à faire évoluer l'organisation du travail et ont favorisé le travail en équipe.

Dans les établissements du second degré, c'est au niveau de la vie dans les établissements que leur apport est le plus perceptible : animation socioculturelle, éducation à l'informatique, aide à la documentation, activités de médiation, secrétariat pédagogique.

Les principaux acteurs de la communauté éducative ne conçoivent pas le départ des emplois jeunes et demandent la pérennisation des activités engagées [...].

Pour le Sgen-CFDT, plusieurs exigences s'imposent :

- pérenniser les activités développées par les emplois jeunes

De nouveaux métiers sont apparus :

- il faut les définir : auxiliaire d'intégration (intervention auprès d'élèves handicapés...), agent de médiation (gestion relationnelle, gestion des foyers socio-éducatifs...), assistant, répétiteur (soutien...), animateur de bibliothèque centre documentaire...;
- il faut les « professionnaliser » et ouvrir à ces personnels de nouvelles perspectives de formation et de carrière par, notamment, la création de nouveaux corps de fonctionnaires.

- garantir les droits des emplois jeunes

Sous contrat de droit privé, les emplois jeunes doivent bénéficier des mêmes droits que les autres salariés, notamment la reconnaissance du droit syndical et la mise en place de délégués du personnel.

- assurer une réelle possibilité d'insertion professionnelle

Le Sgen-CFDT exige la reconnaissance de l'acquis (validation des acquis de l'expérience professionnelle) et l'application du droit à une formation qualifiante et personnalisée.

Le Sgen-CFDT revendique l'accès aux concours internes et à leur préparation pour les emplois jeunes qui souhaitent accéder aux emplois existants.

- ouvrir une vraie 3<sup>e</sup> voie de concours

Cette 3<sup>e</sup> voie doit permettre de recruter un public qui n'a pas accès aux concours internes et externes en vigueur.

La perspective d'une vraie 3<sup>e</sup> voie ne peut se référer à l'obligation de diplôme (bac+2 jusqu'en 2004, puis bac+3) mais se fonder sur la prise en compte de l'expérience acquise dans le domaine de l'éducation et de la formation.

[...]

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments déférents.

Jean-Luc VILLENEUVE  
Secrétaire général  
Jean-Luc Villeneuve

## ENQUÊTE

Le Sgen CFDT a recueilli le point de vue des enseignants des écoles ayant accueillis des aides-éducateurs. L'enquête a été réalisée au dernier trimestre 2001 sur un panel représentatif de 202 écoles, dans 13 départements à configuration mixte (urbain + rural).

### MISSIONS

Le premier constat est celui d'une distorsion très forte entre les missions prévues initialement dans les contrats et les tâches effectivement réalisées. L'information était déjà l'objet de nombreux témoignages des jeunes eux-mêmes, elle est confirmée ici par les équipes d'accueil. En moyenne 3 activités sont prévues, 5 sont réalisées.

### ÉVOLUTION

Deuxième constat : 74% des équipes reconnaissent que les missions des aides-éducateurs ont considérablement évolué.

« On fait des choses qu'on ne faisait pas avant... on fait mieux ce qu'on faisait avant... on est soulagé de certaines tâches ».

Cette enquête confirme qu'aux tâches répertoriées jusque là, il faut ajouter les tâches d'administration.

### PERSPECTIVES

Les aides-éducateurs sont déclarés indispensables par 89% des sondés. La spécialisation est souhaitée par 60% d'entre eux... mais chaque équipe propose, selon ses propres besoins, une perspective de formation particulière.

### NOUVEAUX MÉTIERS

74% des équipes ayant répondu considèrent qu'il y a bien eu émergence de nouveaux métiers. L'appellation majoritairement retenue est celle d'aide-éducateur mais d'autres sont également suggérées : assistant d'école, aide enseignant, documentaliste du 1<sup>e</sup> degré...

30% affirment que la délégation d'activités est souhaitable et qu'ils la pratiquent.

Sont concernées les activités arts plastiques, musique, éducation physique et sportive mais aussi langues, informatique, les activités de soutien... et toutes les tâches administratives.

# Collège-Lycée-CIO

Profession  
EDUCATION

PERSONNELS DES  
COLLEGES,  
LYCÉES ET  
CENTRES  
D'INFORMATION  
ET D'ORIENTATION

Août-septembre 2002



SGEN CFDT

Calendrier des concours  
et examens professionnels  
Nouveautés collège  
Calendrier de la gestion  
nationale des personnels

p. II

p. II-III

p. IV

Nouveautés lycée

p. IV-V

Vade-mecum de rentrée

p. VI-VII

Enseignement agricole public

p. VIII

## VOTONS, FAISONS VOTER SGEN-CFDT



Chambre noire

**La fin de l'année  
s'annonce chargée :  
la majorité  
des personnels de  
l'Éducation nationale  
renouvelle  
ses représentants.  
Les élections  
professionnelles sont  
un moment essentiel  
de la vie syndicale.  
Voici pourquoi.**

**L**es personnels « en activité », titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation des collèges ou des lycées, vont désigner leurs représentants aux commissions paritaires nationales (CAPN) et aux commissions par-

taires académiques (Capa). Une même date, le 3 décembre, un même lieu, mais des listes différentes et des scrutins distincts.

### CHACUN CHERCHE SON URNE

Agrégés, certifiés, adjoints ou chargés d'enseignement, professeurs d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS, professeurs de lycées professionnels, conseillers ou conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, directeurs de CIO et instructeurs vont choisir leurs élus en CAPN et en Capa. PEGC et professeurs de chaires supérieures seront moins sollicités : les premiers ne votent que pour les Capa, les seconds pour les CAPN.

Les personnels de direction voteront, eux, le 10 décembre pour l'élection de leurs représentants en CAPN et Capa.

Quant aux aides-éducateurs, ils voteront le 5 décembre pour désigner leurs représentants aux conseils académiques et le 11 décembre, comme tous les salariés du privé, pour les conseils des prud'hommes.

### DE L'IMPORTANCE DE VOTER...

La répartition des sièges à pourvoir, tant en CAPN qu'en Capa, est établie en fonction du nombre de voix obtenues par chacune des organisations syndicales qui a présenté une liste.

Un nombre important d'élus dans une commission paritaire donnée permet de répondre plus rapidement aux interrogations des collègues, de les conseiller de manière pertinente, de comparer des documents d'une année sur l'autre.

C'est aussi avoir plus de poids auprès de l'administration, parce qu'une organisation syndicale qui recueille de nombreux suffrages est d'autant plus représentative.

En outre, le volume des décharges accordées par le ministère à chaque syndicat dépend du nombre total de voix obtenues à toutes les élections impliquant les per-

sonnels de l'Éducation nationale. Plus de décharges signifie plus de temps syndical pour plus de militants, ce qui permet une meilleure prise en charge des dossiers et un suivi personnalisé.

Voilà pourquoi les élections professionnelles à venir sont si importantes. Voilà pourquoi vous allez être sollicités par moultes propagandes déposées dans votre casier ou placardées sur les murs dans votre établissement. Voilà pourquoi le Sgen-CFDT vous informera régulièrement sur ces élections. L'enjeu est de taille. Dites-le autour de vous.

### ... ET DE VOTER SGEN-CFDT

Pour le Sgen-CFDT, le rôle des commissaires paritaires est d'informer et de défendre les personnels dans un cadre collectif et dans un souci d'équité. Il est aussi de suivre chaque syndiqué à tout instant de sa carrière (affectation en IUFM, première affectation, mutation, changement d'échelon ou de corps, contestation de note administrative, accompagnement lors d'entrevues...). Telle est la spécificité des élus Sgen-CFDT : être compétents et syndicalement cohérents. Pensez-y les 3, 5, 10 et 11 décembre... Et dites-le autour de vous.

**Andrée Leblanc**

## CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

## COLLÈGE

**Inscription : calendrier et modalités**

La note de service et ses annexes concernant les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées, les concours et examens professionnels réservés de la session 2003 sont parues au BO spécial n°14 du 18 juillet 2002.

Les règles et le calendrier d'inscription sont très stricts. Aucune dérogation n'est acceptée par l'administration, d'où l'importance de lire très attentivement les textes et de s'y conformer.

**Calendrier d'inscription**

Ouverture des serveurs : du 24/09/02 au 27/11/02 à 17 heures.

Envoi de la confirmation d'inscription télématique ou du dossier papier avant le 16/12/02 minuit.

**Épreuves d'admissibilité**

**Agrégation externe :**

**7 - 16 avril 2003 \***

**Agrégation interne :**

**11 - 13 février 2003 \***

**CAPES externe :**

**20 février - 27 mars 2003 \***

**CAPES interne :**

**26 février 2003**

**CAPES 3<sup>ème</sup> concours :**

**23 avril 2003**

**CAPET externe :**

**4 et 5 février 2003**

**CAPET interne :**

**6 février 2003**

**CAPET 3<sup>ème</sup> concours :**

**23 avril 2003**

**CAPEPS externe :**

**20 et 21 février 2003**

**CAPEPS interne :**

**14 février 2003**

**CAPEPS 3<sup>ème</sup> concours :**

**24 avril 2003**

**CAPLP externe :**

**18 et 19 février 2003 \***

**CAPLP interne :**

**27 et 28 février 2003 \***

**CAPLP 3<sup>ème</sup> concours :**

**24 avril 2003**

**CPE concours externe :**

**6 et 7 mars 2003**

**CPE concours interne :**

**14 février 2003**

**CPE 3<sup>ème</sup> concours :**

**24 avril 2003**

**COP concours inter. et ext. :**

**7 et 8 février 2003**

**Examens professionnels :** **24 janvier 2003** (envoi du rapport d'activité), **février-mars** (épreuve orale d'admission)

**Concours réservés :** **17 mars 2003** (envoi du rapport d'activité), **avril-mai-juin** (épreuve orale d'admission)

**Concours d'entrée en cycle préparatoire au concours externe PLP :** à partir du **29 avril 2003**

**Résultats**

**3615 EDUTELPLUS**

[www.education.gouv.fr/siac](http://www.education.gouv.fr/siac)

*\* selon les disciplines*

**Organisation des itinéraires de découverte et questions de responsabilité**

Chambre noire

**Modalités d'inscription**

L'inscription télématique est la règle (sauf candidats résidant outre-mer ou à l'étranger). Chaque académie dispose d'un serveur minitel (3614) avec code d'accès spécifique. Les candidats pourront aussi accéder au service d'inscription par internet à l'adresse [www.education.gouv.fr/siac/siac](http://www.education.gouv.fr/siac/siac).

Après la pré-inscription, le candidat recevra un imprimé de confirmation à renvoyer au rectorat avec les pièces justificatives, en recommandé simple. Si le candidat n'a pas reçu l'imprimé avant le 9/12/02, il devra confirmer son inscription en recommandé simple, en indiquant le numéro provisoire attribué par la télématique. Relire attentivement l'imprimé et corriger les erreurs.

Comme les TPE, les itinéraires de découverte (IDD) doivent permettre l'apprentissage de l'autonomie chez les élèves et nécessitent que ceux-ci puissent travailler seuls à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Afin de dégager toute responsabilité des enseignants lorsqu'ils n'encadrent pas directement les élèves, les directions des affaires juridiques et des enseignements scolaires du ministère ont élaboré une circulaire qui explique et précise les modalités administratives des itinéraires de découverte ainsi que les différentes responsabilités que leur mise en œuvre est susceptible d'impliquer (BO n°31 du 29 août 2002).

**Modalités d'organisation**

Les recherches documentaires et la réalisation des travaux correspondants peuvent être effectués par les élèves seuls ou en groupe dans l'établissement. Des sorties d'élèves hors de l'établissement, pendant le temps scolaire, pour les besoins d'une activi-

devront être établis de manière à assurer une prise en charge des élèves (diverses activités peuvent leur être proposées, comme le brevet informatique et internet, des actions de prévention...) et devront tenir compte des moyens dont dispose l'établissement en enseignants et personnels habilités à assurer la surveillance des élèves.

**Responsabilités**

L'introduction dans les activités pédagogiques des IDD ne modifie pas les modalités d'application des règles habituelles de la responsabilité de l'État, notamment en ce qui concerne le principe de substitution. Il appartient par ailleurs à chaque établissement de prévoir dans son règlement intérieur les conditions générales de mise en œuvre de ces activités. Cette adaptation du règlement intérieur doit être proposée dans les meilleurs délais aux conseils d'administration des établissements concernés.

**Financement**

Les dépenses liées aux IDD font partie intégrante du budget de l'établissement. Dans le cadre de l'autonomie budgétaire, le chef d'établissement peut chercher d'autres sources de financement, notamment auprès des collectivités locales. En vertu du principe de gratuité, la participation des familles ne doit en aucun cas être sollicitée.

**Isabelle Conversin**



## COLLÈGE

## INFORMATIQUE

## SECONDE

## Classes à horaires aménagés musicales dans les collèges

Les dispositions suivantes sont applicables dans les classes à horaire aménagé musicales (Cham) dès la rentrée 2002.

### Finalités et principes, modalités de fonctionnement

Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

À l'issue de la classe de troisième, les élèves des Cham auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Une convention précise les modalités de collaboration entre les partenaires (dont la structure musicale concernée), parmi lesquelles les conditions de financement de ces classes, ainsi que les horaires de l'enseignement musical et la cohérence des activités d'enseignement.

### Organisation pédagogique

L'ouverture de ces classes se fait dans le cadre de la carte scolaire arrêtée par le recteur, après avis du directeur régional des affaires culturelles. L'établissement scolaire choisi sera retenu en fonction de la proximité de la structure musicale agréée par la direction régionale des affaires culturelles. Les demandes d'admission dans les Cham sont soumises pour examen à une commission.

Les disciplines de l'enseignement général font l'objet d'un allègement, mais aucune d'entre elles ne doit être supprimée de l'enseignement dispensé. En classe de sixième, l'allègement pourra être de 4h maximum, l'horaire global de l'élève ne devant pas excéder 26h30. En classe de cinquième, cet allègement sera porté à 3h30, l'horaire global étant arrêté à 27h. En classe de quatrième,

l'allègement sera porté à 3h30, l'horaire global étant porté à 30h. Dans ces deux niveaux, l'enseignement musical spécialisé pourra être assimilé à des itinéraires de découverte. En classe de troisième, l'allègement sera au maximum de 4h30. L'horaire global ne devra pas dépasser 31h en classe de troisième à option LV2 et 30h en troisième à option technologie.

**L'AVIS DU SGEN** En dépit des principes affichés par le ministère, il est fort prévisible que ces classes constituent une filière d'excellence. La proximité de la structure musicale (en général le conservatoire) pour l'implantation de ces classes est un premier risque, car on sait que les conservatoires ne sont pas implantés dans les zones les plus difficiles.

Par ailleurs, les allègements horaires impliquent que les élèves concernés soient d'un bon niveau scolaire pour ne pas être pénalisés dans leurs études (tous ne se destinant pas à une orientation professionnelle artistique). Le financement de ces classes (très variable selon les situations) est susceptible d'en écarter certains élèves.

Le Sgen-CFDT pense qu'il vaudrait mieux développer l'enseignement musical pour tous les élèves plutôt que de favoriser ceux qui y ont déjà accès.

**Isabelle Conversin**



Gilles Lartig

## Brevet informatique et internet, dit B2i



Le B2i, attestation délivrée par l'établissement, spécifie que l'élève a acquis un ensemble de compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (Tice).

Deux niveaux existent actuellement : le niveau un pour le primaire, le niveau deux pour le collège et les troisièmes de collège en lycée professionnel. Le niveau trois, qui concernera lycées d'enseignement général et professionnels, CFA et sections d'apprentissage gérés par les EPLE, est expérimenté cette année.

La vérification des compétences s'exerce par l'intermédiaire d'une « feuille de position B2i », renseignée par l'élève et validée par les enseignants. La maîtrise pratique de l'élève est évaluée dans des situations multiples : en cours, en TP, au CDI.

Cette création est positive. L'apprentissage et la maîtrise des Tice font partie de la culture commune et citoyenne que l'école doit assurer à chaque élève. C'est une question d'équité et de justice sociale.

Cependant, la mise en place réelle est très inégalée, aussi bien dans les collèges que dans les écoles où la généralisation est théoriquement prévue pour 2002-2003. Les établissements doivent donc proposer des modules d'adaptation pour permettre à tous les élèves d'obtenir les niveaux un et deux.

## Droit à l'erreur

L'expérimentation « droit à l'erreur » est prolongée en 2002-2003. Il s'agit d'un dispositif permettant aux élèves de seconde générale et technologique d'arrêter définitivement leurs choix d'enseignement de détermination après une période d'information ou d'initiation favorisant une connaissance active des différents enseignements offerts.

Elle concerne principalement les élèves de seconde n'ayant pas opté en début d'année pour l'un ou l'autre des enseignements de détermination à vocation scientifique ou technologique.

Le principe de ce dispositif est de consacrer les premières semaines de l'année scolaire à une information active des élèves sur les enseignements qui leur sont moins familiers ou moins bien connus. Suite aux activités proposées, ils pourront procéder à la révision éventuelle de leurs choix initiaux (au plus tard à la rentrée des vacances de novembre).

Le Sgen-CFDT est favorable à tous les dispositifs qui permettent aux élèves de choisir leur orientation en toute connaissance de cause et de manière positive.

Mais il défend plutôt l'idée de faire de la seconde un véritable niveau de détermination en offrant la possibilité de suivre une option technologique rénovée et de réserver son choix d'orientation à la fin de l'année. Il faudrait aussi développer les passerelles entre toutes les séries et les voies (en prévoyant des modules d'adaptation) afin de favoriser une diversification progressive des parcours de formation et de les individualiser davantage.

## Horaire de philosophie en terminale L

L'horaire élève hebdomadaire de philosophie dans la série littéraire vient de repasser à 8 heures. Cadeau du ministre pour apaiser la grogne des enseignants de philosophie mécontents de devoir appliquer à la rentrée un programme qu'ils ont majoritairement rejeté. Mais cela suffira-t-il ?

Pour le Sgen-CFDT, cette mesure ne saurait résoudre les problèmes que connaît cet enseignement (dont les objectifs, contenus et modalités d'apprentissage devraient faire l'objet d'un grand débat), ni endiguer la désaffection des élèves pour la série L.

## Épreuves de mathématiques au bac S et ES : nouvelle définition

Le ministère a décidé de revoir son projet, qui avait été présenté pour consultation et dont l'innovation principale était l'introduction d'exercices avec calculatrice et d'autres sans calculatrice. Le Sgen-CFDT s'y était montré favorable. Malgré la mise en place d'un nouveau programme, les épreuves du bac 2003 seront inchangées, le ministère estimant que les types d'épreuves existantes ne sont pas incompatibles mais cohérents avec le nouveau programme. À voir...

### Tout savoir

sur le baccalauréat :  
textes réglementaires,  
résultats  
[www.education.gouv.fr/sec/baccaureat](http://www.education.gouv.fr/sec/baccaureat)

Conformément aux dispositions précédentes, les TPE sont pris en compte au bac au titre d'une épreuve facultative orale, pour les candidats qui auront fait part de leur intention de la présenter au moment de leur inscription à l'examen.

### Notation

Cette épreuve donne lieu à une note sur 20 points ; seuls sont retenus les points supérieurs à la moyenne, affectés d'un coefficient 2. Les objectifs et critères de l'évaluation sont inchangés.

En ce qui concerne la démarche personnelle de l'élève, les professeurs qui auront encadré le candidat devront porter, sur sa fiche in-

dividuelle de notation, une note de 8 points au maximum assortie d'appréciations détaillées. La production finale (sur 6 points) et la soutenance orale (sur 6 points) seront évaluées par au moins deux professeurs autres que ceux qui auront encadré les TPE et selon des critères et un barème fixés nationalement.

### Modalités d'organisation de l'épreuve

Celle-ci se déroulera dans le courant du deuxième trimestre, au sein de l'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Une commission d'évaluation sera mise en

place par celui-ci et une commission d'harmonisation, académique ou départementale, procèdera à la comparaison des notes (moyenne et répartitions des notes par série et par établissement) et à la révision éventuelle de certaines notes après discussion.

 Le Sgen-CFDT se félicite du fait que les TPE soient désormais un enseignement obligatoire en terminale ; mais est-ce les conforter comme un élément important de la nécessaire transformation des modalités d'apprentissage

que de les évaluer - et eux seuls - par une épreuve facultative, fût-elle affectée d'un coefficient 2 ?

En ce qui concerne le dispositif d'évaluation, il est finalement proche de celui qui a fonctionné pour l'année 2002, c'est-à-dire fort complexe, surtout pour une épreuve facultative.

Il est cependant positif que l'organisation de l'épreuve relève de l'établissement et de ses personnels.

En tout état de cause, le Sgen-CFDT continuera à réclamer que les TPE soient évalués en cours de formation, modalité la plus adaptée à ce type de démarche pédagogique.

## Évaluation des TPE au bac : nouveau projet du ministère

### Gestion nationale des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation Calendrier prévisionnel des opérations \*

Mouvement	Nature des opérations	Saisie des demandes	Résultats
	<b>Affectation en TOM</b>		
	<b>Nouvelle-Calédonie ; Wallis et Futuna</b>	<b>septembre 2002</b>	<b>21 novembre 2002</b>
	<b>Polynésie ; Mayotte</b>	<b>octobre 2002</b>	<b>21 mars 2002</b>
	<b>Mouvements spécifiques</b>	<b>5 au 20 décembre 2002</b>	<b>7 mars 2003</b>
	<b>Mouvement inter académique</b>	<b>3 au 24 janvier 2003</b>	<b>14 avril 2003</b>
	<b>Mouvement intra académique</b>	<b>9 au 30 avril 2003</b>	<b>juin 2003</b>
Promotion interne	<b>Nature des opérations</b>	<b>Saisie des demandes</b>	<b>Résultats</b>
	<b>Intégration</b>		
	<b>au corps des certifiés</b>	<b>octobre 2002</b>	<b>5 février 2003</b>
	<b>au corps des agrégés</b>	<b>octobre 2002</b>	<b>26 février 2003</b>
	<b>Avancement d'échelon des agrégés</b>		<b>22 mai 2003</b>
	<b>Accès à la hors classe des agrégés</b>	<b>octobre 2002</b>	<b>25 juin 2003</b>

\* Ces dates sont données à titre indicatif. Il s'agit des périodes habituelles ou de prévisions du ministère. Assurez-vous des dates définitives de saisie en consultant les circulaires.

Pour obtenir une aide efficace du Sgen-CFDT,  
remplissez les fiches syndicales qui peuvent être :

- demandées aux UPR
- téléchargées puis imprimées à partir de [www.sgen-cfdt.org](http://www.sgen-cfdt.org)
- remplies en ligne sur [www.sgen-cfdt-plus.org](http://www.sgen-cfdt-plus.org)



## LYCÉE

## Le CSE repousse les programmes d'histoire-géographie de terminale générale

### Rejet des innovations

Le Conseil supérieur de l'Éducation du 27 juin dernier a repoussé à de très larges majorités les projets de programme du cycle terminal en histoire-géographie pour les filières littéraire, économique et scientifique.

Les craintes exprimées par le Sgen-CFDT sur l'issue de la consultation des enseignants (voir PE n°117) étaient donc fondées. Comme dans la querelle sur les programmes de philosophie, dont on a pu suivre les péripéties jusque dans les grands média, l'avis majoritaire de ceux qui se sont exprimés s'est révélé hostile aux innovations les plus intéressantes. Ce n'est que la confirmation du rejet exprimé

mé lors de la précédente année scolaire, qui avait amené le ministère, prudent, à repousser les nouveaux choix d'un an. S'il faut maintenant reprendre le processus à

œuvre en seconde à la rentrée 2001. Sans être dramatique, ce hiatus est cependant révélateur de la difficulté à remettre en cause les habitudes bien ancrées de nos collègues.



zéro, c'est au minimum deux ans de retard qu'auront ces programmes, pourtant censés prolonger ceux qui ont été mis en

ne s'expliquent pas seulement par la crainte du travail supplémentaire que ne manquerait pas d'exiger leur mise en œuvre. Elles viennent souvent du décalage rédhibitoire ressenti entre la réalité quotidienne de la classe et les ambitions des experts. Ce décalage existe, mais le croit-on moins important pour les programmes déjà en usage ? La tendance à l'encyclopédisme, une de leur plus fréquentes caractéristiques, n'est-elle pas aussi irréaliste ?

On touche ici un second aspect du problème, celui des enseignants persuadés, en toute bonne foi, de devoir à tout prix défendre leur discipline, perçue comme une ci-

tadelle assiégée. Ils ressentent comme une régression dangereuse la disparition de telle ou telle partie de leur enseignement habituel, de même qu'ils considèrent avec défiance les démarches à caractère pluridisciplinaire.



Face à la difficulté de convaincre, l'alternative semblerait être : renoncer à innover ou renoncer à consulter. Le Sgen-CFDT, ne pouvant se satisfaire d'aucun de ces deux termes, propose pour sa part d'éviter d'organiser les consultations en aval sur des projets déjà détaillés, mais d'associer beaucoup plus les enseignants à la réflexion initiale, en amont.

Il faudrait faire en sorte qu'ils soient plus nombreux à participer aux groupes d'experts, alors choisis sur des bases différentes.

Il faudrait aussi pouvoir sonder un échantillon représentatif d'enseignants sur les objectifs en matière de savoirs et de savoir-faire, et sur la mise en œuvre des nouveaux programmes. Car ils doivent, selon nous, être consultés eux aussi en tant qu'experts et non uniquement parce qu'ils devront appliquer les réformes.

En effet, notre conception de la démocratie implique que ce ne soit pas les fonctionnaires, mais bien les citoyens ou leurs représentants qui, à l'issue d'un débat public, aient à décider des contenus que l'École doit transmettre.

Didier Parizot

## Programmes présentés au CSE du 27 juin 2002

### Histoire-géographie en première et terminale L/ES et S.

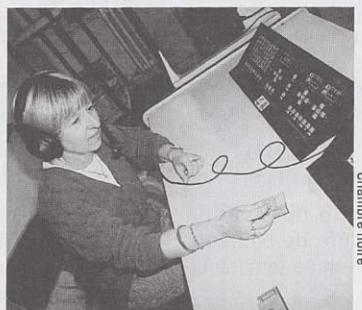
Dans sa présentation, le président du groupe d'experts a reconnu que ce nouveau projet, largement modifié, était un programme de compromis suite à de nombreuses consultations.

Pour le Sgen-CFDT, il s'agit plutôt d'un programme de renoncement. Particulièrement en S, où le premier projet était original, spécifique et séduisant. Aujourd'hui, il n'en reste quasiment plus rien et il n'est qu'un sous-produit de celui de L/ES, lui-même assez semblable au programme actuellement en vigueur.

Beaucoup d'organisations se sont exprimées dans le même sens, certaines rejoignant même le Sgen-CFDT sur l'objectif et les modalités d'une consultation des enseignants, ce qui explique le vote négatif exprimé par le CSE.

Vote sur le programme de L/ES : pour 8, contre 23 (dont Sgen-CFDT), abstention 19.

Vote sur le programme de S : pour 7, contre 38 (dont Sgen-CFDT).



### Langues vivantes en seconde

Ce programme a provoqué l'enthousiasme des membres du CSE. Le préambule établit une grande cohérence dans l'enseignement des différentes langues. Il harmonise les objectifs assignés à cette discipline : définition des compétences devant être acquises par les élèves, dont une compétence culturelle intégrée dans l'environnement de la langue en question (pour la seconde, le thème choisi est la ville), insistance sur l'oral défini comme autre chose qu'un « écrit oralisé » (comme c'est trop souvent le cas), appel aux

### TIC, interdisciplinarité, volonté de diversification des langues et de plurilinguisme, demande d'une autre évaluation.

Seule interrogation : quel avenir pour un tel programme, compte tenu des conditions d'enseignement (effectifs, équipements, locaux...) ?

Vote : pour 44 (dont Sgen-CFDT), refus de vote 1.

### Sciences économiques et sociales en terminale ES

Le Sgen-CFDT a reconnu le travail effectué (plus de cohérence, clarifications) mais a estimé qu'il n'y avait pas de changements significatifs par rapport au programme précédent : à quoi bon en changer ? Par ailleurs, faute d'avoir borné les contenus, notamment dans les indications complémentaires, les allégements sont insuffisants pour permettre aux enseignants, dans l'horaire imparti, une pédagogie active et adaptée aux élèves.

Vote : pour 21, contre 18, abstention 7 (dont Sgen-CFDT).

## PETIT VADE-MECUM DE RENTRÉE

## Traitement et indemnités

**Salaire de septembre**

Pour ceux et celles qui viennent d'avoir une mutation ou une première affectation, deux documents sont indispensables (BO n°27 du 2/07/1998) :

- **le procès verbal d'installation**, à signer très vite dans son établissement pour tout changement de situation administrative ;
- **le certificat de cessation de paiement** transmis par les services de l'ancienne affectation à ceux de la nouvelle.

Pour éviter toute interruption, les agents mutés (y compris les stagiaires) sont payés en septembre par la Trésorerie générale de l'ancienne affectation. La régularisation éventuelle est ensuite faite par l'académie d'accueil. La date administrative et financière de la rentrée est fixée au 1<sup>er</sup> septembre, tant pour les titulaires que pour les stagiaires, les maîtres auxiliaires (MA) réemployés dans le cadre du plan de réemploi ou les MI-SE en renouvellement de nomination.

En cas de retard, réagir vite et demander la mise en œuvre des procédures d'acompte qui correspondent à 90% des sommes dues.

**Changement de résidence**

Le droit à indemnité est apprécié par le rectorat d'accueil en fonction des décrets Fonction publique (n<sup>o</sup>s 2000-928 et 2000-929 du 22/09/00 publiés au JO du 23/09/00) : il dépend des conditions de la mutation (imposée ou volontaire) et de la durée d'affectation dans le poste antérieur (5 ans en règle générale, 3 ans pour la 1<sup>re</sup> mutation). Pas de remboursement pour une 1<sup>re</sup> affectation de titulaire (sauf si vous justifiez de 5 ans de services an-

tiéries ininterrompus de MA ou de MI-SE).

L'indemnité comprend les frais de transport des personnes et un forfait pour le mobilier (en fonction de la distance et de la situation familiale de l'agent).

Demander un dossier de remboursement au chef d'établissement et le retourner avec les justificatifs au rectorat.

**Prime spéciale d'installation**

Y ont droit les fonctionnaires dont l'indice du 1<sup>er</sup> échelon n'excède pas l'indice nouveau majoré 365 (cela exclut les agrégés) lors de leur 1<sup>re</sup> nomination dans la plupart des communes de la région parisienne ou de la communauté urbaine de Lille. Elle doit être versée dans les deux mois suivant la prise de fonctions.

Montant : traitement mensuel de l'indice majoré 430 (1886,60 € ou 1923,96 €, selon le taux de l'indemnité de résidence).

**Isoe**

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves comporte une part fixe versée à tous les enseignants de lycée, collège et lycée professionnel (1124,92 €) et une part modulable versée aux professeurs principaux.

Le montant de cette part modulable varie selon le niveau d'enseignement : 1154,80 € en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de collèges et LP ; 1321,80 € en 3<sup>e</sup> et seconde ; 840 € en 1<sup>re</sup> et terminale (lycées, LP et dernière année de CAP et BEP) ; et 1609,40 € pour les agrégés en collège et en seconde.

La part fixe est versée trimestriellement ; la part modulable en trois fois (décembre, mars et juin). Dans les établissements sensibles, la part modulable est versée à deux enseignants par classe.

**Documentaliste**

Indemnité de sujexion particulière de 547,20 € par an, versée trimestriellement.

**CPE**

Indemnité forfaitaire de 1035,95 € par an, versée trimestriellement.

**Zep ou zone sensible**

De 1084,08 € par an, l'indemnité Zep est subordonnée à l'exercice effectif des fonctions et versée au prorata du service effectué.

Les personnels exerçant dans un établissement sensible (enseignants, CPE, COP, documentalistes) perçoivent une bonification indiciaire, dite NBI, de 30 points soit 132,80 € bruts par mois. Si un établissement est Zep et sensible, seule la NBI est perçue.

**CPGE**

Les enseignants qui accomplissent au moins 4h d'enseignement devant un même groupe d'élèves de CPGE reçoivent une « indemnité de fonctions partielles » de 986,44 € par an, versée trimestriellement.

**COP, DCIO**

Indemnité de sujexion particulière de 547,20 € par an, versée trimestriellement.

**Pour plus d'infos et donner votre avis**  
<http://www.sgen-cfdt.org>

**Classement et reclassement des néo-titulaires**

Lors de la première nomination en tant que titulaire, comme lors d'un changement de corps, grade ou classe, l'administration procède au classement du fonctionnaire à l'échelon de début de carrière ou à un échelon supérieur, si des services antérieurs sont pris en compte. Les personnels d'enseignement et d'éducation sont reclassés par les recteurs, sauf les agrégés et les personnels détachés traités au niveau national. Les enseignants sont reclassés lors de l'entrée en stage, sauf les personnels accédant par liste d'aptitude aux corps des certifiés et des professeurs d'EPS et les aides-éducateurs intégrés PLP2 au titre du décret 89-729.

Le dossier de reclassement doit être constitué dès l'année de stage, même pour ceux qui sont reclassés à la titularisation.

Les ex COP intérimaires ne bénéficient d'aucune progression indiciaire. De plus, l'indice 445 étant également l'indice du 1<sup>er</sup> échelon des COP titulaires, leur ancienneté ne peut être prise en compte au moment du reclassement, en vertu du décret du 5/12/1951 qui interdit de « placer les intéressés dans une situation plus favorable que celle qui résultera de leur classement à un échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui perçu dans l'ancien emploi... ». Le Sgen-CFDT ne s'est pas fait faute de protester contre cette inégalité de traitement entre COP et enseignants. En revanche, les services de MI-SE et de MA sont bien pris en compte, comme pour les personnels enseignants.

**Des questions ? Des doutes ?  
Une information vous manque ?**

- faites appel aux militants Sgen-CFDT de votre établissement, de votre département ou de votre académie

- demandez les brochures spécialisées publiées par le Sgen-CFDT

- consultez l'aide en ligne du Sgen-CFDT :

<http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org>

## PETIT VADE-MECUM DE RENTRÉE

## Service

**Calcul du service dû**

Vérifier soigneusement, avant de le signer, l'état VS (validation du service) : ce document contractuel sert ensuite à calculer ce qui vous est dû.

Selon votre corps, votre discipline et le type d'établissement où vous exercez (collège, lycée ou lycée professionnel), doivent figurer dans l'état VS les heures correspondant aux itinéraires de découverte (IDD), à l'aide individualisée (AI), à l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), aux travaux personnels encadrés (TPE), aux projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP)...

Références : décrets de 1950, n°s 50-581, 582 et 583 ; statut PLP avril 2000. Le maximum de service dû dépend de votre corps et de votre discipline et il peut subir des minorations ou majorations dont voici les principales :

- **Minorations** pour plus de 8h de cours devant des effectifs supérieurs à 36, voire 40 élèves ; pour exercice de certaines responsabilités (laboratoire, cabinet d'histoire...) ; pour 1<sup>re</sup> chaire (6h ou plus en 1<sup>re</sup>, terminale, STS, CPGE, pour des classes et sections non identiques).

- **Majorations** pour plus de 8h de cours devant des effectifs inférieurs à vingt élèves ; attention, les heures de TP, dédoublements, modules n'entrent pas dans ce décompte.

Les effectifs considérés sont ceux au 15/11. Le décompte doit être effectué en tenant compte des heures les plus favorables.

**Professeurs et chargés d'enseignement d'EPS**

Maxima de service : 17h pour les agrégés, 20h pour les profs d'EPS, CE, AE et MA. Majoration d'une heure si plus de

10h devant moins de 20 élèves ; minoration d'une heure si au moins 10h devant plus de 35 élèves.

UNSS : un forfait de 3h hebdomadaires indispensables est compris dans le temps de service.

Par dérogation et seulement à la demande de l'enseignant, possibilité d'effectuer 20h d'enseignement. En cas de mi-temps, c'est en général le titulaire du poste définitif qui assure l'UNSS.

- **Service en STS** : chaque heure d'enseignement littéraire, scientifique ou technique théorique compte pour 1h15 ; mais les cours de la même matière dans des sections parallèles ne comptent qu'une fois. Un service complet en STS ne peut être inférieur à 13h30 (agrégé) ou 15h (certifié).

**Documentalistes**

Le maximum de service hebdomadaire est de 36h et comprend « six heures consacrées aux tâches de relation avec l'extérieur qui implique la mission de documentation ». Les conditions d'exercice doivent permettre au documentaliste de prendre les contacts nécessaires.

Pour le Sgen-CFDT, il est donc clair que le maximum de service au CDI est de trente heures ; si le programme d'actions prioritaires fixe une part importante de relations avec l'extérieur, le service pourra être inférieur à trente heures (circ. 86-123 du 13/03/86).

**Temps incomplet**

- **PLP** : selon l'article 30-2 du nouveau statut, les PLP qui ne peuvent assurer leur service hebdomadaire dans l'établissement d'affection peuvent être amenés à le compléter dans leur discipline dans un autre établissement scolaire public dispensant

un enseignement professionnel en formation initiale (sur la base du volontariat pour la formation continue) ; le service hebdomadaire des PLP appelés à enseigner dans deux établissements situés dans des communes différentes est diminué d'une heure.

- **Autres enseignants** : les décrets de 1950 prévoient que, si le service complet ne peut être effectué dans l'établissement, il peut être complété dans un autre de la même ville. Le VS doit identifier clairement les établissements en question. Si le complément ne peut être effectué dans la même ville, on peut aussi demander à l'enseignant d'assurer une autre discipline « en fonction de ses compétences et de ses goûts » (décret de 1950, article 3-2) : ne pas accepter de diktat ou chantage sur ce point.

Des textes postérieurs prévoient le remboursement de frais de déplacement si le second établissement est dans une autre ville, et une minoration du service si le service est partagé entre plus de deux établissements (circulaires des 1/12/50, 24/11/61 et 26/05/75).

Le Sgen-CFDT revendique que l'implantation de postes à compléments de service soit débattue en CTP et qu'ils soient étiquetés « postes à exigence particulière » : ainsi les candidats à mutation pourront les demander ou les refuser en toute connaissance de leur existence et ils bénéficieront des avantages de barème prévus. Trop de recteurs ont refusé cette démarche continuant à implanter des postes incomplets sans en informer les personnels. C'est inacceptable. Les enseignants les plus vulnérables sont les titulaires de zone : le Sgen-CFDT les appelle à refuser toute bivalence imposée

(en particulier en cas d'affection en lycée professionnel) et à participer aux actions collectives décidées pour refuser les atteintes au statut.

- **Affection en lycée professionnel** : seuls les PLP peuvent y être affectés à titre définitif par le recteur (sauf certifiés de documentation et professeurs d'EPS).

Le Sgen-CFDT dénonce le chantage « géographique » qu'opèrent les rectorats auprès des personnels nommés TZ pour les amener à accepter un poste à l'année en LP : en effet, les certifiés ou agrégés n'ont reçu aucune formation spécifique pour l'enseignement professionnel court et n'ont pas à payer pour les erreurs de gestion des personnels.

**Heures supplémentaires**

On distingue les heures supplémentaires années (HSA), les heures effectives (HSE) et les heures à taux spécifique (HTS).

- **HSA** : par modification du décret de 1950 par le décret 99-880 du 13/10/99 (RLR 802-1 p.9), une seule HSA peut désormais être imposée (sauf certificat médical, raisons familiales ou préparation à un concours ; circulaire n°76-218 du 1/07/76). Les PLP anciennement à 23h peuvent être appelés à faire deux heures supplémentaires hebdomadaires à la rentrée 2002.

L'indemnité d'HSA est versée, en principe, en neuf fractions, de octobre à juin. Son taux dépend de la catégorie de l'enseignant (les PEGC ne sont pas tenus d'effectuer des heures supplémentaires). Le taux de la 1<sup>re</sup> heure est majoré de 20% par rapport à celui des autres HSA (décret 99-824 du 17/09/99). À noter que les HSA ne sont pas payées en cas d'absence.

Le Sgen-CFDT appelle à organiser le refus collectif des heures supplémentaires ; il revendique la transformation en postes des HSA chaque fois que leur nombre est suffisant et la création d'un compte épargne temps pour les heures nécessaires à la cohérence pédagogique.

- **HSE** : prévues pour des activités exceptionnelles, et non imposées, elles sont payées à l'heure, au taux de 1/36<sup>e</sup> de l'HSA, majoré de 15%.

- **HTS** : elles rémunèrent les études encadrées.

**Temps partiel**

La quotité doit apparaître clairement sur le VS ; elle ne peut être modifiée après le 25/09. Un enseignant à temps partiel ne peut pas effectuer d'HSA.

**MI-SE**

Les emplois du temps établis à la rentrée sont provisoires et peuvent être renégociés au moment de la rentrée universitaire ; ils doivent être établis en collaboration avec les intéressés, sans qu'il puisse y avoir de privilège ou de spécialisation dans une fonction.

Les échanges de service (« mixages ») entre MI et SE sont possibles après accord du chef d'établissement, mais seulement sur la base du volontariat. Les services doivent être fixés de la manière la plus continue possible : pas de service inférieur à une demi-journée, cinq ou six demi-journées de liberté, consécutives si possible, selon que l'établissement est dans une ville universitaire ou non.

En cas de conflit sur les horaires ou la nature du service, prendre contact avec la section syndicale pour faire respecter le statut, et si nécessaire, demander l'arbitrage rectoral.

## EMPLOI

## RTT CPE - COP

*La trajectoire empruntée par les textes réglementaires concernant la mise en œuvre de la RTT pour les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'orientation psychologues ne s'apparentait pas à la ligne droite ! Objets de longues discussions avec le ministère, les textes concernés n'avaient toujours pas été signés au moment du changement de gouvernement.*

*Le Sgen-CFDT est intervenu sur cette question dès l'installation du nouveau ministre, Luc Ferry.*

*Après plusieurs relances et une démarche intersyndicale, le Sgen-CFDT a obtenu que les textes réglementaires (décret et arrêtés) qui avaient été négociés en avril 2002 soient enfin publiés (Cf. BO). La circulaire d'application mentionne que les CPE doivent désormais effectuer « 35 heures hebdomadaires inscrites dans leur emploi du temps, 4h par semaine laissées sous leur responsabilité, pour l'organisation de leurs missions et un temps de pause quotidien de vingt minutes non fractionnable pour six heures travaillées ». Les tâches exigées pendant le service de vacances sont uniquement celles qui entrent dans la définition de leurs missions.*

*Le Sgen-CFDT prend acte de cette avancée mais continue de revendiquer :*

- la suppression de la circulaire de 1982 et l'élaboration d'un nouveau texte ;
- la suppression du service de vacances à l'exception de la pré-rentrée ;
- un véritable plan de création d'emplois.

## NON-TITULAIRES

*La note de service adressée aux recteurs sur le réemploi des non-titulaires à la rentrée 2002 est la copie conforme de celle de l'an dernier : réemploi des MA et des conseillers d'orientation intérimaires recrutés en 95/96 ou 96/97 et réemployés par la suite. Les recrutements de contractuels seront eux strictement limités à l'enveloppe budgétaire attribuée par le ministère, avec priorité aux contractuels employés l'an dernier.*

*L'emploi de vacataires ne peut se faire que sur des services incomplets et dans des disciplines où il n'existe pas d'autres personnels non-titulaires disponibles.*

*Le flou artistique entretenu sur le budget 2003 laisse craindre une diminution de ces crédits et donc une aggravation de la situation des non-titulaires.*

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

## PRÉCARITÉ : MAIGRE RÉSOBTION !

Depuis la loi relative à la résorption de l'emploi précaire du 3 janvier 2001, un certain nombre d'agents a vu sa situation s'améliorer.

Mais le taux de précarité dans l'enseignement agricole public reste encore voisin de 30%. Le Sgen-CFDT demande que le budget 2003 soit à la hauteur des besoins de résorption de l'emploi précaire...

**D**ans l'enseignement agricole public, la précarité peut prendre trois formes différentes et concerner des agents affectés sur des postes budgétaires vacants, des agents rémunérés sur crédits d'état délégués en région ou des agents rémunérés sur budget d'établissement. Les modalités de « déprécarisation » prévues par la loi Sapin sont ouvertes à tous les agents à l'exception des agents sur budget d'établissement en contrat à durée indéterminée à temps incomplet.

Pour les personnels enseignants, des concours réservés et des examens professionnels ont eu lieu en 2001 et 2002 pour les PLPA, certifiés, CPE et ITA.

Pour les personnels Atoss, trois concours réservés ont eu lieu (Sasu en 2001, OP, attaché en 2002) ainsi qu'un recrutement à l'échelle 2, sans concours, pour des agents administratifs, des ouvriers d'entretien et d'accueil (OEA) et des agents des services techniques (AST) dans le supérieur.

## Bilan chiffré des admissions

	2001	2002	total
PCEA	170	152	322
PLPA	394	189	583
CPE	27	15	42
ITA			
Enseignants	591	356	947
Attachés		6	6
Sasu	33		33
CP		20	20
Echelle 2			
OEA		155	155
Agents administratifs	82	82	
AST	26	26	
Atoss	33	289	322
Total		1269	

On peut rajouter à ces chiffres une cinquantaine de postes offerts dans l'enseignement agricole à des ingénieurs des travaux agricoles.

Recensement des agents sous statut précaire		
décembre 2000.	effectifs physiques	équivalents temps plein
<b>Enseignement technique</b>	<b>6795</b>	<b>6069</b>
Formateurs	4921	4351
budget des établissements	2881	2686
Atoss		1718
budget des établissements	1197	1109
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>590</b>	<b>542</b>
Formateurs	25	25
budget d'état	10	10
budget des établissements	15	15
Atoss		517
budget d'état	55	49
budget des établissements	510	468
<b>Total enseignement agricole</b>	<b>7385</b>	<b>6611</b>

La résorption de l'emploi précaire réalisée à ce jour représente 18% des ayants droit recensés en décembre 2000. À ce rythme, dans 5 ans, moins de 50% des agents contractuels seront concernés.

Si l'on exclue les personnels sur budget d'établissement qui sont nommés sur des postes gagés, le taux de « déprécarisation » est de 25% pour les enseignants.

## DE NOMBREUX PROBLÈMES PERSISTENT

En ce qui les concerne, le taux de réussite à l'examen professionnel a stagné autour de 50% en 2001 comme en 2002. Les personnels qui se présentent sont contractuels dans l'enseignement agricole depuis plus de 8 ans. Nombre d'entre eux ne parviennent pas à être reçus aux concours réservés car les jurys ne les considèrent pas aptes à enseigner.

Le Sgen-CFDT a demandé que les jurys soient reconvoqués pour réexaminer les dossiers.

Pour les personnels Atoss, le Sgen-CFDT porte plusieurs revendications.

- Un calendrier de programmation des concours réservés qui permette aux agents de faire un choix en fonction de leur qualification et de leur emploi. Faute d'information, les agents désireux d'être titularisés ont parfois été amenés à s'inscrire pour le recrutement sans concours à l'échelle 2. Ce qui s'est traduit, pour certains d'entre eux qui étaient rémunérés sur le budget de leur établissement, par une perte de salaire conséquente (plus de 150 €).

- La possibilité de recruter par examen professionnel en catégorie C comme le prévoit la loi Sapin. L'examen professionnel n'étant pas contingenté la première année, l'administration refuse car elle craint de devoir titulariser tous les agents.

Le Sgen-CFDT entend aussi que s'engage rapidement une réflexion pour mettre fin au recrutement de nouveaux personnels précaires, tout en donnant au système les moyens de fonctionner.

Dans ce domaine, le Sgen-CFDT aura des propositions à faire (coopération plus étroite avec l'éducation nationale, utilisation des listes complémentaires...).

Odile Ravaux

# École

Profession  
EDUCATION

SGEN CFDT

PERSONNELS DES ÉCOLES

Août-septembre  
2002

Programmes, rythmes,  
langues vivantes, Pac,  
illettrisme page II

Recrutement, direction,  
crédits, carte scolaire  
page III

Intégration page IV

## NOSTALGIE DE L'ÉCOLE DU PASSÉ ...

**Le ministre a fait connaître lundi 2 septembre 2002 ses orientations pour les années à venir.**

**L**a rentrée d'un nouveau ministre de l'Éducation, c'est un ton, un engagement, une volonté, une ambition... Ça n'est donc pas seulement un exercice imposé par le calendrier scolaire. Nostalgie du passé, caricature du présent et avenir sans relief caractérisent la prestation.

### QUE DIT LE MINISTRE ?

#### Le mal :

Rien ne va plus depuis 1968 ! L'école est à bout de souffle. Pourtant des moyens importants y ont été engloutis. Le « harcèlement textuel » y est devenu insupportable. L'idée de projet, pervertie, est devenue contre productive. L'ère du soupçon y règne. L'insouciance et l'irrespect sont devenues les valeurs dominantes. Une lutte inutile occupe les partisans du conservatisme contre ceux de l'innovation. On ne sait pas faire confiance aux acteurs locaux...

#### Le remède :

Il faut préserver le caractère national de l'Éducation, mais responsabiliser les acteurs locaux en réfléchissant à des transferts de charge opérationnels et cohérents. Il faut



« Ma grand-mère avait, nous dit Ferry, 80 élèves dans sa classe en 1920, elle s'en tirait largement mieux qu'on ne peut le faire aujourd'hui... »

en finir avec la polarisation sur l'enfant-roi et recentrer sur les savoirs. On doit passer d'une logique de moyens à une logique de résultats en redistribuant les cartes en fonction des indicateurs de performance, de qualité et de satisfaction des usagers. On met fin à la « réformite » permanente. On renforce le pouvoir académique et on maintient l'échelon départemental, dit de proximité. Il faut éviter les conflits, restaurer l'autorité du maître, la responsabilité de tous et le respect de l'élève. Le parlement se saisira du débat sur l'École.

#### Pour le premier degré :

La prévention de l'illettrisme fera l'objet d'une expérimentation : 40 écoles bénéficieront de cours préparatoires à effectif réduit. Quelques outils de repérage devraient voir le jour en CM1

et les Tice seront mises à contribution... plus tard. Les emplois seront maintenus et 1000 emplois nouveaux seront injectés pour une arrivée de... 40 000 nouveaux élèves...

#### LES FANTASMES DU MINISTRE

Mais où sont donc ces écoles, « jardins d'enfants à durée indéfinie », stigmatisés par le ministre ?

Peut-il exister un monde scolaire dans lequel il suffirait que l'enseignant enseigne pour que l'enfant apprenne ?

À qui fera-t-on croire qu'être exhorté (enfin) à faire régner l'ordre dans la classe suffira à ramener le calme ? Ou qu'encourager le principe d'exclusion des gêneurs permettra de retrouver des élèves polis, attentifs et d'un niveau homogène ?

« Ma grand-mère avait, nous dit Ferry, 80 élèves dans sa classe en 1920, elle s'en tirait largement mieux qu'on ne peut le faire aujourd'hui... » Ses élèves, sans doute, tiendraient, chaque matin, réverencieusement leur casquette vers le bas... le bon temps quoi !

À ce stade, nous ne pouvons qu'engager le ministre à réintroduire dans les classes les poêles à charbon et l'encastrique dont les vertus sont réellement insoupçonables, à moins évidemment que des raisons de sécurité ne s'y opposent.

#### LES SILENCES ET LES OUBLIS DU MINISTRE

La maternelle, la direction, l'enseignement spécialisé, l'intégration scolaire, les zones d'éducation prioritaire deviennent questions d'intendance aux bons soins des recteurs et des inspecteurs d'académie... s'ils le peuvent. Les langues, les projets d'action culturelle (Pac), les rythmes et autres soucis mineurs sont luxes encore autorisés mais sans garantie du gouvernement. Quant aux aides-éducateurs, ils finissent leur service en attendant qu'un repreneur s'annonce.

Pour les professionnels du langage que sont les enseignants, les creux des discours ministériels annoncent clairement que, aujourd'hui, l'éducation n'est plus une priorité.

**Maurice Bossuat**

## ILLETTRISME

## PLUS QUE JAMAIS FAIRE ÉCHEC À L'ÉCHEC

La priorité affichée pour le premier degré, est l'illettrisme. Plutôt réservé aux adultes, le terme a de quoi irriter, surtout quand il s'accompagne d'une rhétorique sur le déclin de l'école ou de références nostalgiques au bon vieux temps du certificat d'études.



Plus que jamais, faire échec à l'échec.

Reste que les élèves en échec ou les élèves au comportement difficile constituent bien un souci quotidien pour les enseignants.

Le ministre réaffirme certes son entière confiance aux enseignants mais prétend quand même que l'école serait devenue un grand parc d'attraction. Il propose, pour répondre essentielle à la difficulté scolaire, de se remettre au travail.

Les élèves passeront plus de temps à lire et à écrire, conformément d'ailleurs aux nouveaux programmes arrêtés par Jack Lang. Pas forcément contestable par nature, cette mesure n'aurait de sens qu'accompagnée d'une réflexion sur le contenu de l'activité scolaire et de mesures permettant un travail plus différencié et efficace.

L'expérimentation des CP à 10 élèves, limitée à 40 écoles, renvoie à

une échéance fort lointaine une réponse pertinente pour tous les enseignants du primaire en panne de solution devant les élèves qui décrochent.

Plus grave, le ministre fait l'impasse sur des réponses fondamentales en matière de prévention des difficultés :

- la réaffirmation de l'école maternelle comme tremplin de la réussite scolaire ;

- le renforcement des dispositifs d'adaptation scolaire (les réseaux d'aides) pour les actions de prévention et de remédiation ;

- le choix d'une politique de discrimination positive : dispositifs Zep, classes pour enfants non francophones ou enfants du voyage ;

- l'amélioration tant quantitative que qualitative de la formation des enseignants.

Dans les années 1980, le Sgen-CFDT faisait campagne pour faire « échec à l'échec ». Loin des polémiques stériles sur la supposée baisse de niveau, le Sgen-CFDT attend du ministre qu'il engage les mesures concrètes dont les enseignants ont besoin pour construire l'école de tous.

Françoise Lebocey

## PÉDAGOGIE

## PROGRAMMES ET LANGUES VIVANTES

Il est un chantier hérité de l'ancien ministère, qui n'a pas suscité de critique du nouveau ministre de l'Éducation nationale : celui des programmes du primaire. Le calendrier de mise en œuvre sera donc respecté : première année de chaque cycle à la rentrée 2002, deuxième année en 2003, puis totalité en 2004.

Espérons que seront également respectées les promesses d'outils et d'accompagnement prévus dans la circulaire de rentrée. D'abord la parution des documents d'accompagnement encore absents et ensuite les aides apportées par les personnes ressources.

La généralisation de l'enseignement d'une

langue vivante est revue d'une manière plus réaliste. L'extension au CE2 est suspendue. On peut toutefois regretter que Luc Ferry évoque, à propos de l'enseignement des langues vivantes au primaire, des « difficultés essentiellement techniques ».

Le bilan qualitatif est loin d'être établi et les nombreuses questions sur la pédagogie, la diversification, la continuité avec le second degré n'ont toujours pas de réponses satisfaisantes. Il devient particulièrement urgent que les groupes d'experts, prévus pour relire les programmes du collège, travaillent à la continuité avec l'école primaire.

## PLAN POUR LES ARTS ET LA CULTURE

La grande ambition de Jack Lang – donner au sensible une place plus grande dans le monde scolaire – résistera-t-elle aux restrictions budgétaires qui s'annoncent ?

La volonté de donner aux arts et à la culture un rôle fondamental dans les apprentissages ne peut se concrétiser que par un effort soutenu de création d'outils et de formation de formateurs.

Dans les classes à parcours artistiques et culturels, au-delà des premiers balbutiements, des pratiques innovantes se sont assez vite développées. Pour qu'elles se généralisent et irriguent la culture professionnelle des enseignants, elles ont besoin de continuité.

Les différents domaines prévus par le plan ne sont pas tous au même niveau.

Dans le domaine de l'image, par exemple, les réalisations actuelles d'outils pédagogiques (DVD, trames de séquences,...) donnent une idée assez précise de ce qui pourrait se développer, bien que la formation des personnes ressources soit encore insuffisante.

Pour conduire à des résultats probants, le plan pour les arts et la culture a besoin de temps et de financements conséquents. Il n'est pas sûr que l'un ou l'autre lui soient accordés au prétexte que cette initiative aurait été en quelque sorte la « danseuse » de l'ancien ministre.

## RYTHME

Les rentrées anticipées dans le premier degré donnent l'occasion, comme chaque année, d'exhumer les arguments passionnés pour ou contre la semaine de 4 jours en guise de débat sur les « rythmes scolaires ».

Le ministre actuel, pas plus que le précédent, ne semble décidé à intervenir. Pourtant, laisser les partenaires locaux trouver leur solution ne constitue pas une politique satisfaisante. Pour une amélioration dans telle ou telle commune, combien d'affrontements ne débouchent que sur le statu quo ?

Pourtant, le sentiment que la répartition actuelle des temps scolaires n'est pas la plus propice à une scolarité efficace est de plus en plus partagé.

Même si on peut douter qu'une solution unique pour l'ensemble du territoire soit souhaitable, les compromis entre les différents partenaires impliqués seraient plus aisés à trouver si quelques blocages étaient levés par l'administration :

- le volume annuel d'heures de classe des élèves pourrait cesser d'être le même de 2 à 10 ans ;
- l'horaire des maîtres pourrait cesser d'être aligné sur celui des enfants ;
- la distribution des périodes de travail et la durée des congés d'été devraient être revues.

Des avancées sur ces points, qui dépendent de décisions gouvernementales, donneraient un peu de souplesse à un système trop rigide pour que puisse être mis en place des aménagements des temps plus innovants.

## FONCTIONNEMENT

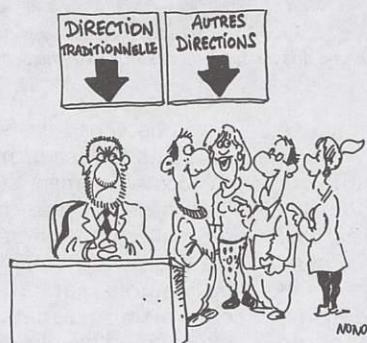
## CARTE SCOLAIRE

Le ministre se contente de réactiver le groupe de travail national sur la carte scolaire sans orientations précises. Toutefois, pour le secteur rural, il écarte l'hypothèse d'un retour au moratoire et propose de s'orienter vers des réseaux d'écoles ou des regroupements pédagogiques intercommunaux améliorés. Quand on sait à quel point de telles décisions sont sensibles chez les élus locaux, tout dépendra de « l'amélioration » imaginée. Le ministre prend d'ailleurs la précaution d'affirmer que

les intentions de l'école ne doivent pas interférer avec les intentions locales.

Pour le reste, pas un mot, pas une reconnaissance des déficits criants en emplois de remplacement, pour la direction, les langues ou la formation qui sont probablement pensés (décentralisation oblige) comme cuisine locale du ressort des inspecteurs d'académie.

À suivre... en sachant que le ministre affirme qu'il ne dispose d'aucune réserve pour éteindre les incendies « classiques » de rentrée.



## RECRUTEMENT

Depuis plusieurs années, le nombre de recrutements directs par concours est notoirement insuffisant.

Pour y remédier, l'administration recrute sur liste complémentaire au fur et à mesure des besoins, parachutant ainsi de jeunes collègues sur le terrain, sans formation. Ils représentent, depuis plusieurs années, 30% des recrutés.

Or, le nombre de départs en retraite va exploser au cours des cinq années qui viennent. Ce ministère devra donc prendre la res-

ponsabilité de choisir entre deux solutions. Soit, il pérennise un recrutement en deux temps avec les conséquences qu'il entraîne sur la formation et la prise en charge des élèves. Soit, il procède, comme nous le réclamons de façon continue, un plan de recrutement exceptionnel à hauteur des départs en retraite. Nous restons toutefois inquiets quant à l'issue qui sera choisie compte tenu du faible attachement que le ministre semble porter aux formations en IUFM...

## DIRECTION

Sur ce dossier chaud, le ministre a été interpellé par les organisations syndicales peu après sa prise de fonction. Il a, d'une part, déploré l'échec des négociations avec le précédent ministre et, d'autre part, affirmé son souhait de rouvrir les négociations au plus vite.

Devant les députés, c'est Xavier Darcos, ministre délégué, qui s'est exprimé à son tour le 17 juillet dernier. Il considère que le mouvement autour de la direction est « important », que la grève des directeurs, qui « a des fondements », a rendu la préparation de la rentrée « énigmatique ». Il assure que le ministère versera les indemnités attendues, avant la fin de l'année civile, sans en préciser ni la hauteur ni le mode de distribution (indemnité unique ou liée à la taille des écoles).

Il est prêt à ouvrir une

discussion sur le « statut des directeurs et plus largement des écoles » sans retenir l'idée d'une transformation en établissement du premier degré. On se souvient que, outre la faiblesse des propositions de l'ancien ministre, c'est l'aspect « regroupement » qui avait entraîné le plus vif rejet des organisations syndicales majoritaires. Le ministre ajoute être favorable à la constitution de réseaux et à l'institution de coordinateurs afin de créer un nouvel échelon administratif qu'il décrit comme un simple lieu de discussion (?) entre les inspections départementales et les écoles. Il n'envisage pas d'entamer ces discussions avant janvier 2003 et souhaite les ouvrir à certains partenaires supplémentaires, notamment à l'Association des Maires de France.

## BRÈVES

## Vade mecum en ligne

<http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org>

## Emploi

Le plan pluriannuel établi sous Jack Lang est maintenu et conforté dans le premier degré. Ce seront 1000 emplois supplémentaires qui seront créés en septembre 2003. Une décision que le ministre justifie par l'arrivée de 40000 élèves supplémentaires.

**Pour plus d'infos et donner votre avis**  
<http://www.sgen-cfdt.org>

## crédits

Le ministre se fait discret sur ce chapitre. La concrétisation de nombreuses actions dépend des moyens qu'on leur attribue.

Or, à des académies qui signalaient, fin juin, qu'elles étaient en quasi cessation de paiement, il convient maintenant d'ajouter une décision de blocage des crédits de fonctionnement depuis l'administration centrale.

Les enjeux de telles décisions sont énormes : poursuivre ce blocage plus longtemps risque d'entraîner l'annulation de la mise en place de nouvelles actions telles que les Pac, des retards supplémentaires dans le remboursement des frais de déplacement ou, plus grave, la non réinstallation de certains intervenants.

## Guide pratique des Aides éducateurs

Emplois jeunes  
dans les écoles, collèges et lycées



## EN BREF

## RÉSEAUX D'AIDES

Leur rôle et leurs modalités de fonctionnement ont été reçus (circulaires du 30 avril 2002). Le nouveau ministère affirme s'inscrire dans ces orientations et vouloir encourager un pilotage plus volontariste des politiques départementales de l'AIS. On peut toutefois s'inquiéter de l'absence totale de référence aux réseaux d'aides dans le plan de prévention de l'illettrisme.

Le Sgen-CFDT a rappelé la nécessité de s'appuyer sur les compétences spécifiques des personnels spécialisés, de conforter leur place dans le travail des équipes d'écoles et de leur assurer les moyens de leur fonctionnement.

## CLASSES DE PERFECTIONNEMENT

Leur transformation est programmée sur deux ans. La suppression des classes de perfectionnement, prévue depuis la mise en place de la loi d'orientation de 1989, devrait connaître un coup d'accélérateur. Les inspecteurs d'académie doivent engager un travail concerté pour étudier le devenir des élèves et des postes concernés.

## ADAPTATION AU CYCLE 3

Des classes d'adaptation pourront être créées afin d'accueillir les élèves en grande difficulté au cycle 3. Les élèves devront rester inscrits dans leur classe de référence et leur passage en classe d'adaptation devra être dans tous les cas limité à un an.

## PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Le Sgen-CFDT a rappelé au ministère sa revendication d'un statut pour les psychologues scolaires. La poursuite du travail engagé avec le ministère précédent sur ce dossier n'est actuellement pas prévue.

## BULLETIN AIS

Les adhérents du Sgen-CFDT travaillent dans l'AIS reçoivent le bulletin spécial AIS édité par la fédération (4 numéros par an). Les collègues concernés doivent s'assurer qu'ils sont bien codés "AIS" dans les fichiers de leur syndicat départemental.

## INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

## UNE DÉMARCHE EXIGEANTE

La politique d'intégration scolaire a connu ces dernières années une réelle impulsion, en particulier à l'initiative de Ségolène Royal. Cette orientation n'est pas remise en cause par le nouveau gouvernement. Sa concrétisation nécessitera des moyens importants.

La situation des personnes handicapées est une des priorités affichées par le président de la République lors de son discours du 14 juillet dernier. Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'état aux personnes handicapées, vient de traduire cette priorité dans le domaine de la scolarisation.

Dans sa conférence de presse du 28 août, elle souligne les limites actuelles de l'intégration : réticences du côté des enseignants, fonctionnement des commissions spécialisées qualifié de « grosse cavalerie », manque d'information des maîtres et parents d'élèves, pénurie de places en Clis, unités pédagogiques d'intégration (Upi) ou établissement...

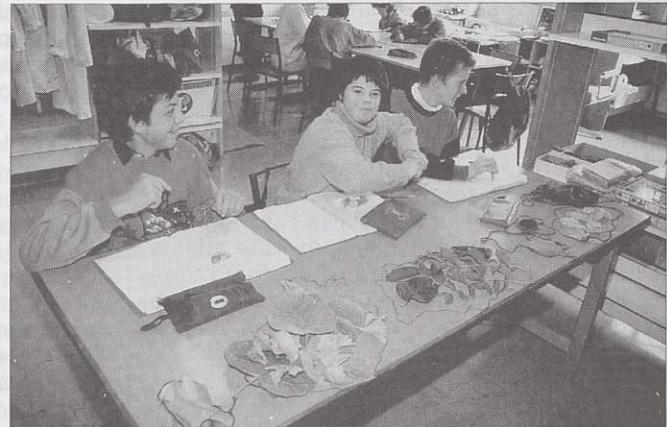
## CONTINUITÉ

Elle souhaite des réponses diversifiées, les plus adaptées possibles, des formations pour les enseignants, des Upi pour assurer la sortie de Clis...

Du côté des moyens, la secrétaire d'État annonce « un sursis » pour les auxiliaires de vie sous statut d'aides-éducateurs jusqu'à 2003 au moins, et s'engage à revoir le statut des auxiliaires de vie, qualifié d'extrêmement précaire.

Rien de nouveau dans ces dernières annonces : la politique affichée semble se situer dans la continuité des actions engagées par Ségolène Royal, d'abord au ministère de l'Éducation nationale puis comme secrétaire d'État à la famille et aux personnes handicapées.

Reste que le chantier de-



Patrick Allard / Rea

Le terme de handicap concerne des enfants aux besoins extrêmement divers et évolutifs.

meure immense, complexe et difficile.

Immense car le nombre d'élèves sans solution satisfaisante reste important et que les projets d'intégration sont toujours fragiles.

Complexe parce que le terme de handicap concerne des enfants aux besoins extrêmement divers et évolutifs.

Difficile parce que les demandes des parents se font de plus en plus pressantes et que les réponses ne peuvent s'élaborer que dans la durée, par la collaboration des différents acteurs concernés et avec des moyens conséquents.

## HANDISCOL

Le bilan actuel du plan Handiscol, initié en 1999, est mitigé. L'engagement des différents partenaires au sein des groupes Handiscol est très variable sur le territoire. Pour les écoles, le défi reste de taille. Le devoir d'intégration fait du chemin. Mais au quotidien, les obstacles restent nombreux : insuffisance

d'aide de la part des services de soins (Sessad), manque d'accompagnement et de formation des maîtres, manque de maîtres spécialisés pour les Clis et forte rotation des personnels, saturation des commissions, manque de structures d'orientation à l'issue du primaire...

Les enseignants concernés disent se sentir souvent bien seuls pour faire face à cette mission. Le gouvernement doit donc tenir ses promesses : sur un dossier aussi sensible, il ne doit ni décevoir les familles, ni mettre les enseignants en porte à faux en les plaçant dans l'impossibilité, faute de mesures adéquates, de mener à bien cette mission.

Françoise Leboeuf

## Handiscol'

Le plan  
La cellule d'écoute  
Les guides  
Les adresses utiles

[www.education.gouv.fr/handiscol/accueil.htm](http://www.education.gouv.fr/handiscol/accueil.htm)